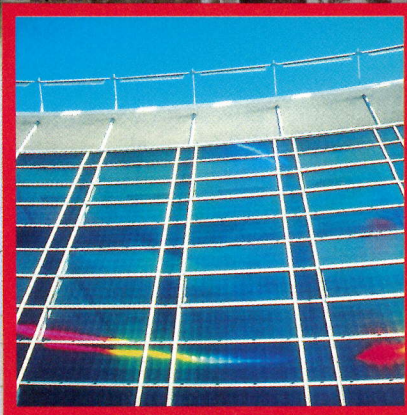


Conseil Général
de Haute-Loire

Avec vue sur la ville

VICHY
**Le Gymnase
Pierre Coulon**
double sa capacité



Le cybercentre Pascalis.

La loi SRU :
pour une vision
globale de la ville



Bienvenue au nouvel Hôtel du Département

Hôtel du Département
1, place Monseigneur de Galard
BP 310
43011 Le Puy en Velay Cedex
tél. 04 71 07 43 43
fax 04 71 07 43 99

■ Direction Générale

- secrétariat
04 71 07 43 31
- fax
04 71 07 43 32

■ Service des Finances

- 04 71 07 43 36
- fax
04 71 07 43 32

■ Cabinet du Président

- secrétariat du Président
04 71 07 43 43 poste 2002
- fax
04 71 07 43 05

■ Direction de l'Espace Rural et de l'Environnement

- secrétariat
04 71 07 43 41
- fax
04 71 07 43 32

■ Direction de la Jeunesse, de la Culture et du Tourisme

- secrétariat
04 71 07 43 62
- fax
04 71 07 43 63

■ Direction de l'Informatique et de la Logistique

- secrétariat
04 71 07 42 01
- fax
04 71 07 42 02

■ Direction des Services Techniques

- secrétariat
04 71 07 42 33
- fax
04 71 07 42 34

■ Direction de la Vie Sociale

- secrétariat
04 71 07 42 62
- fax 04 71 07 42 63

Wanadoo Pro solo Faites d'Internet votre outil de travail



Gérez votre activité sur Internet
Messagerie professionnelle - Agenda

Enrichissez votre accès Internet
Contenus professionnels

Sauvegardez et partagez vos fichiers simplement
Disque dur distant et partageable

Bâissez rapidement votre présence sur le Net
Nom de domaine - Création de site

• Pour connaître toutes les offres
et tous les tarifs Services Pro...

votre Agence France Télécom au **10 16**
votre conseiller commercial France Télécom

 **wanadoo**
Groupe France Télécom

4

conseil de l'ordre

- Plus que deux mois pour mettre en place les 35 heures
- L'architecture clermontoise à l'heure espagnole

7

actualités

Le gymnase Pierre Coulon double sa capacité

Parce qu'on y joue autant des coudes dans les tribunes que sous les panneaux de basket, le gymnase Pierre Coulon, qui fait partie du Centre omnisports de Vichy, verra sa capacité doubler, début 2003, passant de 1600 à 3300 places dont 3000 assises.

8

actualités-brèves

- Le futur visage de Montferrand
- Pascalis : Hymne aux nouvelles technologies
- Bâtiment DRASS DDASS à la gare : Harmonie linéaire
- L'université Blaise Pascal soutient le système "Virlo"
- Une clinique chirurgicale en Albanie
- Lancement des "Nouveaux albums des jeunes architectes"
- Charade : un circuit nature
- Une équipe locale nommée au premier palmarès de la réhabilitation

La revue du

Conseil

régional

de l'Ordre

des

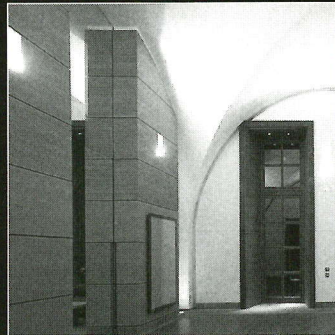
Architectes

d'Auvergne.

www.archi-auvergne.org

ordre@archi-auvergne.org

Edition : Ordre des Architectes Région Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 04.73.93.17.84 Fax. 04.73.93.17.22 www.archi-auvergne.org ordre@archi-auvergne.org Directeur de la publication : Roland Ondet Comité de rédaction : Jean-Claude Collet / Christine Descœur / Anne Montrieul. Correspondants : Didier Allibert, Marc Escande, Claude Maitrias, Bruno Recoules, Sylvie Soulas. Conception-réalisation : G. de Bussac S.A. - 04.73.42.31.00 www.gdebussac.fr avec la participation de Xavier Zwiller - Vice Versa pour la réalisation graphique, de Denis Coudere et Michel Josselin pour la rédaction Publicité : G. de Bussac / Michel de Féligonde Tél. 04.73.62.81.08 Alain Rosset Tél. 04.73.90.14.34 Dépôt légal : 4^e trimestre 2001.



s o m m a i r e

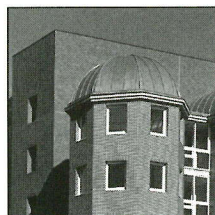
- Deux projets distingués au Concours Européen
- Le stade d'athlétisme se couvre

14

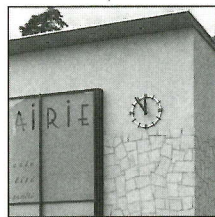
évènement

Avec vue sur la ville

Rares sont les réhabilitations qui réussissent à trouver le bon équilibre entre un bâti exceptionnel et les exigences de notre temps. Celle qui abrite les services du Conseil Général de la Haute-Loire appartient à cette catégorie.



© Christophe Camus



17

clin d'œil

Il en faut trois

18

dossier

Le cercle des projets disparus

20

repères

Le sursaut de Clermont et Riom à la Renaissance

21

Les thèses de fin d'études à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand.

22

savoir-faire

- La mairie de Vorey ne tourne plus le dos au village
- La maison commune des étudiants étrangers

24

droit de savoir

La loi SRU : Pour une vision globale de la ville

Publiée au Journal officiel le 14 janvier dernier, la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) comprend trois volets concernant l'urbanisme, le logement et le transport.

26

observatoire

L'observatoire des concours dans la région Auvergne.

carnet

e n j e u

Arbitrages ministériels, consultations, négociations.

La réforme de la loi de 77 prend forme dans un climat serein... Pour ce qui concerne les rapports de la profession avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Nous étions en réunion plénière, Conseils régionaux et national, le 29 juin dernier à Arc-et-Senans, en présence de Wanda Diebolt, Directrice de l'Architecture et du Patrimoine, et la discussion a été franche et détendue. Nous avons écouté et nous avons été entendus... Un climat de confiance qui m'avait laissé le sentiment que nous travaillions bien pour une tâche commune : l'amélioration de la qualité architecturale dans ce pays.

Erreur grossière si j'en crois Alain Sionneau, Président de la FFB (1). Nous étions naïvement et consensuellement en train de participer à une œuvre de destruction sans précédent, à un projet "scandaleusement argumenté" aux "conséquences catastrophiques pour toutes les entreprises".

L'abaissement du seuil de recours à l'architecte à 20 m² ou l'instauration d'un permis de réhabilitation "constitueront autant d'obstacles à l'investissement et de freins au développement du marché, les budgets de nos clients n'étant pas extensibles", dit A. Sionneau, qui poursuit en soulignant l'opposition "résolue des ingénieurs-conseils, des bureaux d'études, des promoteurs constructeurs, des techniciens de la construction, des représentants des consommateurs et des constructeurs de maisons individuelles... sans oublier certains architectes eux-mêmes".

Il conclut : "Nul ne saurait contester l'intérêt d'une meilleure prise en compte de la qualité architecturale dans la construction (...) mais que l'on ne compte pas sur nous pour que cette réforme se fasse aux dépens de nos clients et de nos entreprises".

Simpliste et démagogique : les architectes sont trop chers, ils grèvent trop lourdement les budgets et mettent en péril les entreprises du bâtiment.

M. Sionneau devrait balayer devant sa porte.

• Qui a pratiqué le dumping sur les prix pour favoriser l'extension des majors au détriment des entreprises moyennes qui avaient le savoir-faire et constituaient un tissu économique solide dans nos régions ?

• Qui pratique aujourd'hui en entreprise générale le saucissonnage des marchés au prix les plus bas, entre les sous-traitants interchangeables, ligotés par des contrats léonins, taillables et corvéables à merci, mis dans l'impossibilité de se développer ou d'investir ?

Je n'ai pas le sentiment qu'aujourd'hui la défense du consommateur soit assurée avec autant de pugnacité que celle des marges des grands groupes.

• Qui a laissé se dégrader la qualité de construction des maisons individuelles de manière inquiétante ces dernières années, en faisant appel à une main-d'œuvre sous-qualifiée, à un sous-artisanat à qui on impose des prix intolérables ? On multiplie les sinistres et le système fonctionne grâce aux assurances...

L'intérêt de l'Architecte est de produire des constructions de qualité et il sait qu'il lui faut pour cela des entreprises de qualité qui pratiquent des prix justes.

Parce qu'il a des exigences et parce qu'il est responsable, l'architecte est le meilleur défenseur de l'entreprise ou de l'artisan et par là du consommateur.

Il ne faut pas se tromper de cible, il ne s'agit pas d'une guéguerre entre entreprises et architectes. C'est une guerre contre la vente à n'importe quel prix et le profit maximum à tout prix.

Le combat que mène la FFB au plan national est tout à fait suspect.

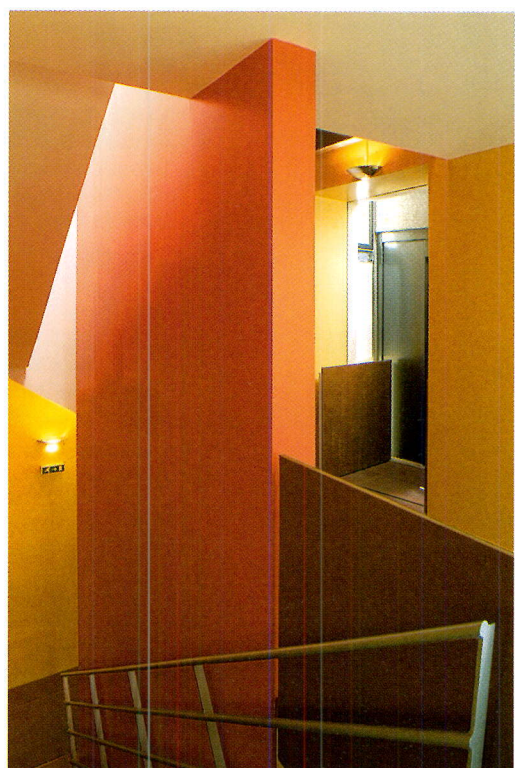
Nous sommes des casse-pieds que l'on aimerait mieux voir salariés des grands groupes financiers, des bureaux d'études des promoteurs et des CMI. Il est sûr qu'alors, personne ne nous contesterait l'intervention au premier mètre carré.

Jean-Paul Lanquette, Président



(1) Éditorial du Bulletin "Bâtiment Actualité" de septembre 2001.

PHOTOGRAPHIES D'ARCHITECTURES



Mairie de Courmou, Puy-de-Dôme.

REPORTAGES / PHOTO THEQUE

CHRISTOPHE CAMUS

CLERMONT-FERRAND / Tél.-Fax : 04 73 90 64 41



Ingénierie GÉnÉrale
des TEChniques de la Construction

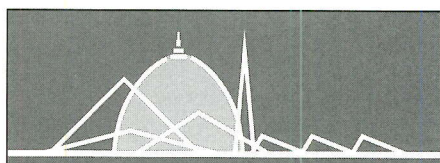
Equipements Techniques
Structures
Economie de la Construction
OPC
SPS

IGETEC

Village d'Entreprises
14, avenue du Garric - Parc d'Activités de Tronquières
15000 AURILLAC

Tél. 04 71 63 88 30 - Fax 04 71 63 88 39

E.mail : igetec@net15.fr



COUVRADÔMES

Jacques LÉPRON

**COUVERTURE
ZINGUERIE
ETANCHEITE
BARDAGE
DESENFUMAGE
ENTRETIEN
TRAVAUX NEUFS
MONUMENTS
HISTORIQUES**

COUVRADÔMES SARL

41, RUE DES FRERES-LUMIERE - ZI LE BREZET
63100 CLERMONT-FERRAND
TEL. 04 73 14 00 15 - FAX 04 73 14 00 07

Plus que **deux** pour mettre les **35 heures**

La date fatidique approche à grands pas. Pour appliquer la deuxième loi Aubry sur les 35 heures, effective au 1^{er} janvier prochain, il faut suivre les directives — pas toujours faciles à comprendre — et surtout se poser les bonnes questions par rapport à l'organisation que l'on veut mettre en place. Auvergne Architectures ne prétend pas répondre à toutes les questions mais ouvre ce nouveau "chantier", en reprenant les grandes lignes d'une étude menée par un cabinet d'avocats parisien, à la demande de l'Ordre national (1), pour les agences de moins de 20 salariés, et se propose d'ouvrir un Courrier des lecteurs sur ce sujet.

Avant même de préciser les obligations de la loi pour les entreprises, **il faut noter qu'un accord de branche pour la réduction du temps de travail n'existe pas à l'heure actuelle**, au sein de la convention collective nationale des cabinets d'architectes mais que des négociations sont en cours entre les partenaires sociaux. La mise en œuvre de ce texte résultera donc d'une décision unilatérale de l'employeur, conformément au dispositif légal prévu à cet effet, ou de la négociation d'un accord collectif d'entreprise offrant davantage de souplesse.

Dans un cabinet de moins de 20 salariés, la négociation peut s'ouvrir, selon des conditions précises, avec un délégué syndical, un salarié mandaté par une organisation syndicale représentative au plan national ou encore avec un délégué du personnel si aucun salarié n'a été mandaté dans un délai de deux mois. En cas de désaccord avec les salariés, les architectes disposent de trois possibilités pour appliquer la loi, mais ils ne peuvent alors bénéficier des allègements de charges sociales prévus par celle-ci :

- L'employeur peut décider unilatéralement de passer aux 35 heures par un abaissement de la durée hebdomadaire de travail.
- Il peut aussi réduire unilatéralement la durée du travail en prenant comme référence un cycle de quatre semaines civiles.
- L'employeur peut encore procéder à un panachage des deux situations précédentes: réduire, par exemple, le temps de travail hebdomadaire de 39 à 37 heures, puis compenser les heures effectuées au-delà du temps légal par une période de repos.

Le dispositif s'applique aux cadres de la même façon, avec la possibilité, pour eux, de conclure une convention de forfait hebdomadaire ou mensuelle par le biais d'un avenant au contrat de travail (sans que le nombre d'heures supplémentaires ne puisse dépasser 100 heures).

Les avantages d'un accord collectif

Il ouvre droit, sous certaines conditions, aux allègements de charges sociales et rend possible, en plus des modalités prévues dans le cadre légal (35 heures hebdomadaires, jours de repos attribués par cycle de quatre semaines), l'organisation de la réduction du temps de travail selon les modalités suivantes:

mois en place

• **Réduction du temps de travail par octroi de jours de repos sur l'année** : les horaires peuvent être maintenus ou modulés et l'employeur détermine alors un certain nombre de jours de repos (JRTT), en compensation des heures supplémentaires. De leurs côtés, les cadres dirigeants ne sont pas soumis à ces dispositions. La règle s'applique aux cadres "intégrés" sans aucune dérogation mais peut être discutée selon certaines modalités avec les cadres "intermédiaires", notamment sur le forfait hebdomadaire ou mensuel en heures ou le forfait annuel en jours.

• **Le compte épargne temps (CET)** : pour sa mise en place, un accord collectif doit contenir différents points, telles que les modes de conversion en temps des primes et des indemnités, les conditions d'utilisation de ce compte... qui ne peut dépasser 22 jours par an.

Des modalités sont également prévues pour les salariés travaillant à temps partiel.

Les conséquences sur les heures supplémentaires

Sont considérées comme heures supplémentaires celles accomplies au-delà des 35 heures par semaine. Mais une période de transition a été retenue en 2002, pour les entreprises de moins de 20 salariés, selon un calcul complexe de bonifications jusqu'à 39 heures puis de majorations jusqu'à 43 heures, la convention collective des architectes prévoyant un contingent de 100 heures supplémentaires.

Les aides et les allègements

Pour bénéficier des allègements décidés dans le cadre de la deuxième loi Aubry, des conditions ont été mises en place. Elles sont reprises dans cette étude. **Un dispositif particulier existe aussi pour les entreprises de moins de 11 salariés.** Dans ce cas précis, la réduction du temps de travail pourra être effectuée par le biais d'un document établi unilatéralement par l'employeur, sous réserve qu'il soit approuvé majoritairement par les salariés, puis validé par la Commission paritaire nationale ou locale, dans lequel il s'engage à créer ou du moins à préserver les emplois.

L'étude distingue les salariés ouvrant droit à l'allègement (tous ceux dont la durée de travail est fixée dans la limite des 35 heures ou des 1600 heures annuelles), de ceux qui en sont exclus (les salariés ayant signé une convention de forfait en heures ou en jours et les cadres dirigeants). Elle explique surtout la procédure pour obtenir les avantages de la loi et les modalités de calcul. Plusieurs exemples permettent même de mieux comprendre les mécanismes.

(1) Consulter l'étude du cabinet d'avocats parisiens Barthélémy et associés, disponible à l'Ordre des architectes de la région Auvergne, qui réussit à expliquer, avec des exemples, la "mise en place des 35 heures dans les cabinets d'architectes de moins de 20 salariés", reprenant, de manière claire, les grandes lignes et les modalités d'application de la loi. Celle-ci contient aussi une série d'annexes, parmi lesquels des textes d'avenants, de convocations des délégués syndicaux, des lettres types, un modèle d'accord collectif ainsi que les textes de loi.



Vingt-cinq étudiants des écoles d'architecture de Clermont-Ferrand et de la Corogne, en Espagne, ont planché cette année sur la réhabilitation et l'extension du parc de Santo Domingo de Bonaval. Après une longue délibération, quatre étudiantes ont reçu un prix en présence notamment de Claude Gaillard, architecte et enseignant à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, et de Jean-Paul Lanquette, président régional de l'Ordre des architectes d'Auvergne.



L'architecture clermontoise à l'heure espagnole

Traditionnellement depuis six ans, les écoles d'architecture de Clermont, de la Corogne, en Espagne, et de Regensburg, en Allemagne, réfléchissent ensemble à un projet d'urbanisme, situé cette fois-ci à Saint-Jacques-de-Compostelle. Au programme des vingt-cinq étudiants français et espagnols de cinquième année, la réhabilitation et l'extension de la Maison du parc de Santo Domingo de Bonaval pour installer une cafétéria entre deux musées: le musée du peuple galicien et le centre galicien d'art contemporain, en tenant compte des conditions climatiques et naturelles.

Après une longue délibération, le jury, composé de professionnels et notamment de Nic Dobler, architecte, doyen et enseignant à la Fachschule de Ratisbonne (Regensburg), ainsi que Felipe Pena, architecte et enseignant à l'école technique supérieure de la Corogne, ont récompensé deux étudiantes espagnoles, Isabel Castro Mata et Gloria Barreiro Torres, ainsi que deux étudiantes clermontoises, Elodie Agenis et Perrine Berger. Elles ont reçu leur prix, en présence notamment de Claude Gaillard, architecte et enseignant à l'école d'architecture de Clermont, et de Jean-Paul Lanquette, président régional de l'Ordre des architectes.

Pour en savoir plus

Textes de loi

- Loi n° 98-461 du 13 juin 1998
- Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000

Circulaires

- Circulaire du 24 juin 1998
- Circulaire du 3 mars 2000
- Circulaire du 6 décembre 2000

Les échéances légales

Réduction de la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires ou 1600 heures annuelles au 1^{er} janvier 2002. La pause déjeuner ne fait pas partie

du temps de travail effectif, sauf si pendant cette période, le salarié reste à la disposition de l'employeur

Durée quotidienne du travail

10 heures maximum par jour (sauf dérogation accordée par l'Inspecteur du travail)

Durée hebdomadaire du travail

48 heures maximum par semaine
44 heures maximum sur 12 semaines consécutives



S.A au capital de 50 000 euros

Société d'Economie et d'Expertise de la Construction

Robert BLANDIN
Patrick PETIT
Jérôme FRIMAULT
Nathalie PERTUIZET
Virginie BERTRAND

60, rue Bonnabaud, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 34 29 29 - Fax 04 73 34 96 66

E.mail : Seec.Clermont.FD@wanadoo.fr

27, boulevard du Sichon - 03200 VICHY

Tél. 04 70 96 13 78



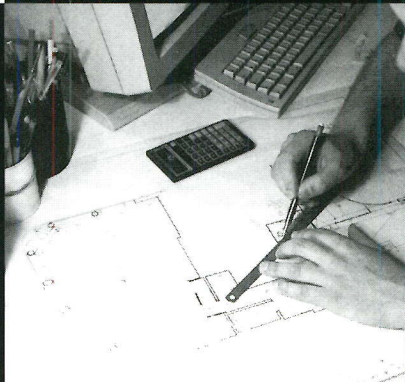
**Louis Geneste
et ses fils S.A.**
Bâtiment - Restauration
Couverture - Zinguerie

30, rue Gutenberg
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 50 70
Fax 04 73 98 50 79

S.A.R.L. TIXIER
Bâtiment

Maçonnerie
Béton armé

6 bis, avenue Victor-Cohalion
63160 Billom
Tél. 04 73 68 91 65
Fax 04 73 68 91 64



CETICA

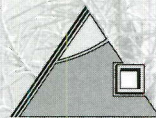
Travaux immobiliers
Tous corps d'état

30, rue Gutenberg
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 18 55
Fax 04 73 98 50 76



**Ensemble,
nous construisons**

**la vie
de demain**



OPAC

DU PUY-DE-DÔME ET DU MASSIF CENTRAL

RUE DE BLANZAT - CLERMONT-FD

Quadrat Design & Communication

ITC

**INGENIERIE ET TECHNIQUE
DE LA CONSTRUCTION**

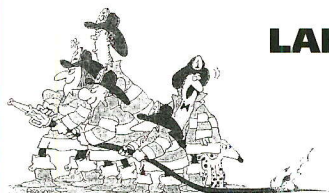
PARC TECHNOLOGIQUE DE LA PARDIEU
9, rue Louis Rosier - 63063 Clermont-Fd Cedex 1
Tél. 04 73 26 58 58 - Fax 04 73 27 66 16
E.mail : info@itc-be.fr

- **INGENIERIE**
- **ETUDES TECHNIQUES**
 - Bâtiments tertiaires
 - Bâtiments industriels
 - Ouvrages d'Art
 - Béton - Béton précontraint
 - Charpente Acier - Bois
 - Electricité - Câblage informatique
- **DIRECTION DE TRAVAUX**

**Votre projet est un établissement
recevant du public**

Vous avez quelques menus soucis avec la réglementation Incendie, votre établissement nécessite un diagnostic Sécurité. Les abréviations SSI, ZA, ZC, SMSI (et d'autres) ne sont encore pour vous que des bruits exotiques...

Consultez un professionnel



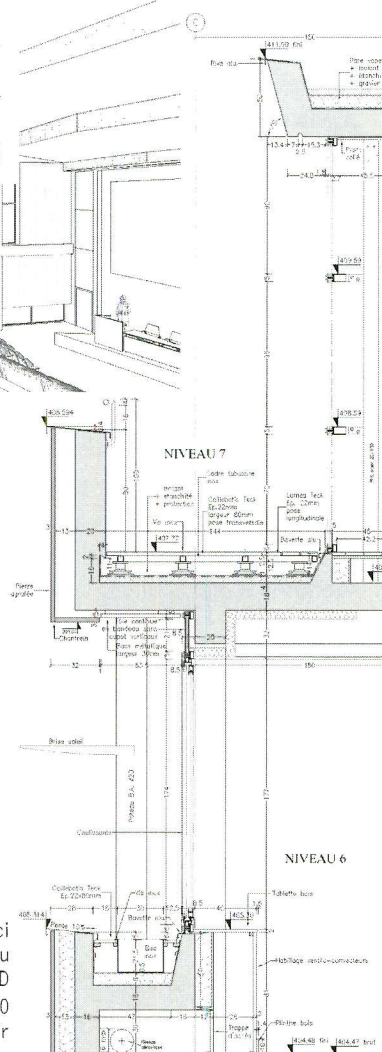
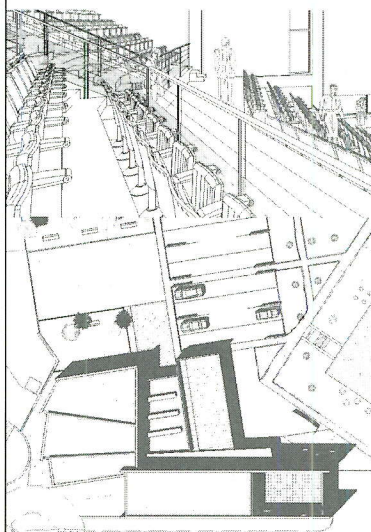
LANQUETTE Jean-François
Ingénieur CUST

Coordination des Systèmes
de Sécurité Incendie,
Etudes, Diagnostics.

39, allée des Noyers - 63122 CEYRAT
Tél. 04 73 61 51 24 - Fax 04 73 61 53 09

nodal

Bureau de dessin

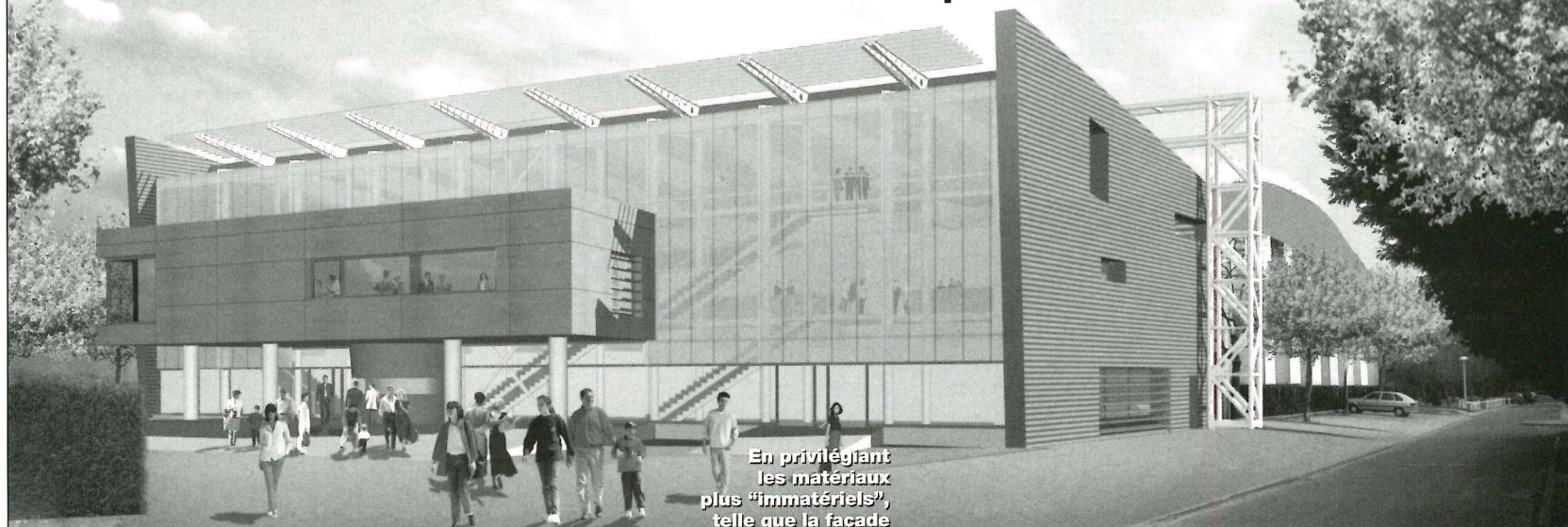


Votre partenaire pour la réalisation de tous vos documents graphiques: plans, détails, de l'avant-projet à l'exécution; perspectives, images, 3D, plans de synthèse. Spécialiste en dessin assisté par ordinateur, nous saurons répondre à vos souhaits:
Contactez-nous !

11 avenue Léonard De Vinci
Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tel. 04.73.27.61.88 Fax 04.73.28.08.50
e-mail: nodal@wanadoo.fr

Vichy

Le gymnase Pierre Coulon double sa capacité



En privilégiant les matériaux plus "immatériels", telle que la façade Nord en bardage

translucide, laissant deviner les lignes brisées des escaliers qui desservent la tribune, les architectes ont voulu se démarquer du béton armé, qui alourdit la silhouette du bâtiment existant.

Parce qu'on y joue autant des coudes dans les tribunes que sous les panneaux de basket, le gymnase Pierre Coulon, qui fait partie du Centre omnisports de Vichy, verra début 2003, sa capacité doubler, passant de 1600 à 3300 places dont 3000 assises.

Depuis que l'équipe de basket de la JAV, Jeanne d'Arc de Vichy, défend ses chances d'accès en Pro A, le gymnase Pierre Coulon, construit voilà trente ans, ne parvient plus à recevoir tous les supporters dans de bonnes conditions, avec un taux de remplissage moyen de 112,6 % au cours de la dernière saison ! Avec le projet, qui démarre cet automne, sa capacité sera donc multipliée par deux, avec, de surcroît, pas moins d'une quarantaine de places réservées aux personnes à mobilité réduite.

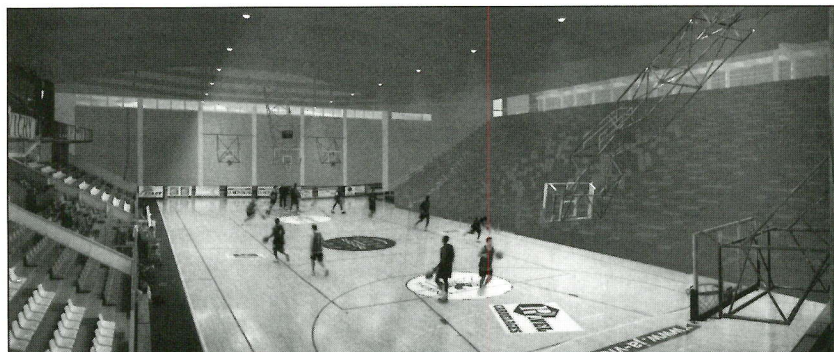
Le programme prévoit la mise aux normes et la rénovation des installations existantes ainsi que l'extension des tribunes de la grande salle. Avec une contrainte technique, et non des moindres, pour les architectes et les entreprises, de jongler avec les pauses du calendrier sportif pour terminer les travaux en 16 mois, comme le souhaite la Ville de Vichy.

Dans un premier temps, la façade nord, derrière laquelle sera construite la nouvelle tribune de 2000 places, sera démontée, et les huit poteaux en béton lui servant de points d'appui seront supprimés. La charpente — l'ancienne et la nouvelle — sera alors suspendue à un portique métallique d'une portée de 45 m, formé de poteaux et d'une poutre tri-

dimensionnelle de 2 m par 3,50 m, située au-dessus de la couverture, hors du champ de vision des spectateurs. "Avec ce montage, la tribune offrira une visibilité parfaite, même pour les places les plus éloignées, distantes seulement du terrain de jeu d'une vingtaine de mètres", note le journal

sus de l'entrée, en relation directe avec la tribune officielle.

En privilégiant les matériaux plus "immatériels", telle que la façade en bardage translucide, laissant deviner les lignes brisées des escaliers qui desservent la tribune, les architectes ont voulu se démarquer du béton armé, qui alourdit la silhouette du bâti-



La charpente — l'ancienne et la nouvelle — sera suspendue à un portique métallique d'une portée de 45 mètres, afin d'assurer une visibilité parfaite, même pour les places les plus éloignées du terrain de jeu.

Architectes :

Antoine Bruhat,
François Bouchaudy,
Laure Dodel.

Maître d'ouvrage :
Ville de Vichy

municipal "C'est à Vichy", dans son numéro de septembre.

Légèreté

De la place, cette extension en prévoit aussi sous la tribune. Un premier niveau accueillera une salle de musculation, un espace pour la détente avec jacuzzi et jardin privatif, des salles de rangement et des vestiaires, sans oublier les sanitaires et les douches. Sur un second niveau seront aménagés un vaste espace pour la buvette et les bureaux, ainsi qu'éventuellement une salle de réception pour les officiels et les sponsors, au-des-

ment existant. Il en est de même pour les façades latérales, recouvertes d'un bardage métallique percé de larges ouvertures. En pignon, le grand portique métallique blanc, haut d'une quinzaine de mètres et visible de l'entrée, assurera aussi cette transition entre la partie neuve et l'ancienne. Mais l'équilibre du gymnase sera aussi apporté par la salle de réception, fortement exprimée à l'entrée et posée comme un "coffre de bois précieux sur des piliers massifs". Il ne restera plus alors aux joueurs de la JAV qu'à se montrer à la hauteur du nouveau gymnase. **AV**



Une vie de village.

Le futur visage de Montferrand

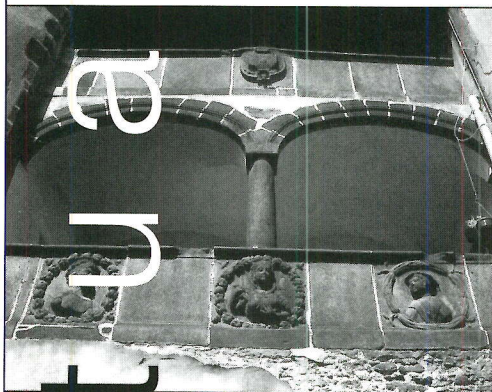
Dans les dix années qui viennent, Montferrand va s'offrir un nouveau visage. Cent cinquante logements privés seront réhabilités rapidement et 80 millions de francs seront consacrés à la rénovation des voiries, des espaces publics, des remparts, de plusieurs secteurs, du patrimoine architectural, par la Ville de Clermont, avec le soutien de l'Anah, (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), et de l'État.

Après le Mazet, le Changil-Fontgèze et, plus récemment, le Port Saint-Genès et Saint-Alyre, c'est au tour de Montferrand de bénéficier d'un vaste programme d'amélioration de l'habitat.

Comme pour les opérations antérieures, la Ville a confié le pilotage technique du dossier à l'Opac du Puy-de-Dôme et du Massif Central, qui a d'abord lancé une étude, avec le Pact-Arim, sur l'état du parc immobilier, montrant les conditions difficiles de certaines familles, les difficultés de stationnement et de circulation, l'absence d'espaces publics de qualité. L'étude insiste sur le patrimoine

architectural remarquable de Montferrand, la vie de village à préserver et le potentiel touristique à développer.

À côté de la réhabilitation privée viennent donc s'ajouter des actions d'accompagnement dans le domaine public, qui seront engagées par la Ville à l'intérieur ou en limite du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), se substituant au Plan d'occupation des sols (POS). Les premières opérations vont commencer cet automne.



Revaloriser le patrimoine ancien.

À peine ouvert, le Cybercentre de la Pardieu, à Clermont-Ferrand, devrait avoir prochainement un petit frère de 1 000 mètres carrés dans le prolongement du premier bâtiment (1). L'ensemble deviendra alors la porte du Cyberparc d'une dizaine d'hectares. Pour les deux architectes du projet, Jacques et Philippe Moinard, il s'agit là d'une nouvelle génération de bâtiments entièrement conçus autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Explications.

A A : Son architecture marque une rupture avec le style de la Pardieu ?

Philippe Moinard :

C'est vrai. Nous avons plutôt recherché des volumes qui symbolisent fortement la fonction dominante du bâtiment. L'amphithéâtre, en béton de basalte, placé volontairement devant la structure, identifie immédiatement le Cybercentre. La forme est emblématique. À l'arrière, la façade sud, recouverte d'un bardage en aluminium et protégée par des brises soleil, se transforme avec les variations de la lumière naturelle en un jeu de sculptures...

Pascalis :

Auvergne Architectures : A qui s'adresse le nouveau centre ?

Philippe Moinard : Aux "jeunes pousses", à ces entreprises naissantes, qui recherchent les moyens les plus sophistiqués dans le domaine des nouvelles technologies. Le Cybercentre jouera son rôle de pépinière en les accueillant momentanément afin d'accompagner leurs projets et leur développement. C'est aussi une vitrine pédagogique et technologique ouverte à tous les publics.

Technologie, mystère mais aussi convivialité, voilà le registre sur lequel nous avons joué tout au long de sa conception.

Un vitrage spécial

Pour renforcer encore ce geste, nous avons opposé la couleur noire de l'amphi à la blancheur de l'attique, choisissant partout avec soin les matériaux et les volumes. Plus qu'ailleurs sans doute, le détail prend beaucoup d'importance. Exemple, le vitrage spécial, identique à la surface d'un CD rom, utilisé pour la première fois en

(1) Voir Auvergne Architectures, n°22, décembre 1999.



Architectes :

Jacques Moinard
et Philippe Moinard

Maître d'ouvrage :
Clermont Communauté

Plus qu'ailleurs sans doute, le détail prend beaucoup d'importance. Exemple, le vitrage spécial, identique à la surface d'un CD rom, utilisé pour la première fois en Auvergne pour diffracter la lumière.

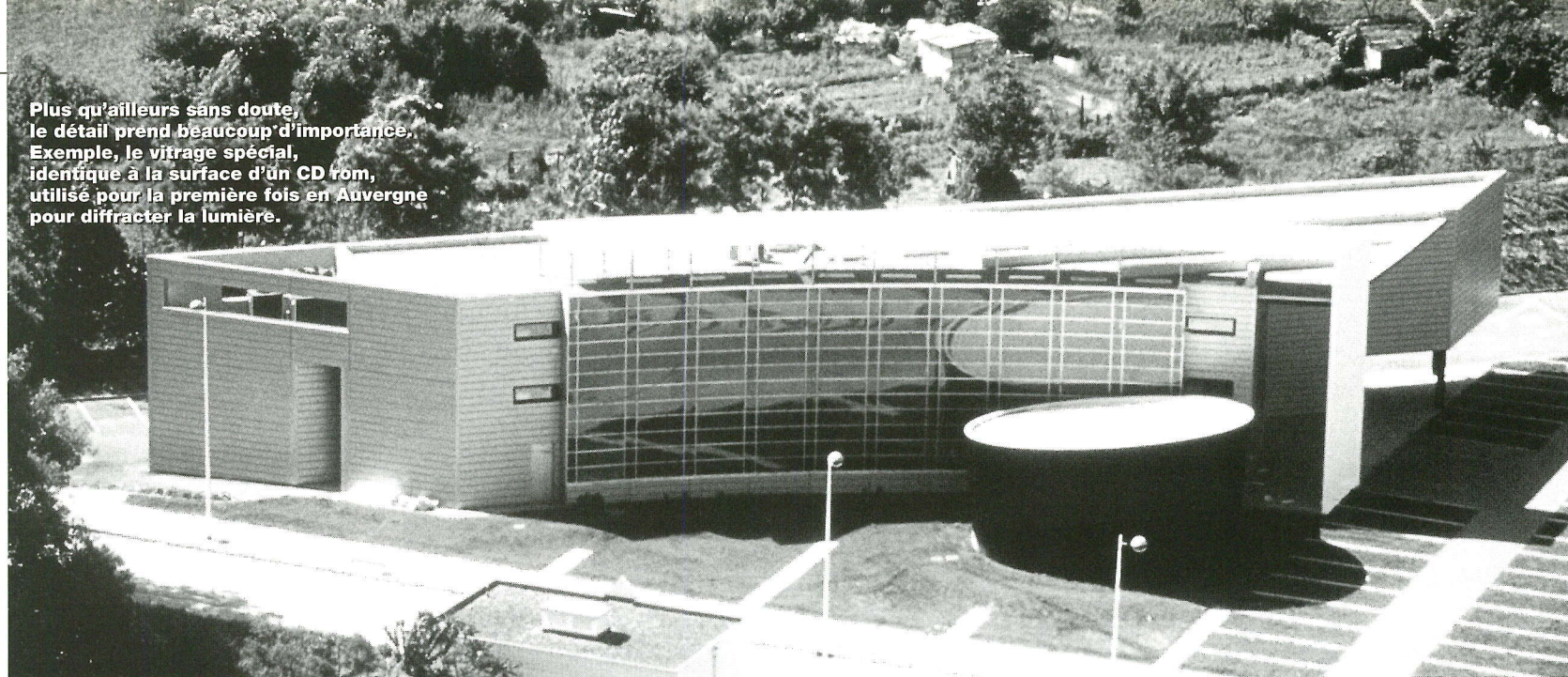


Photo : Joël Damase

Hymne aux nouvelles technologies

Auvergne, pour diffracter la lumière. Allusion là encore à la haute technologie.

A A : Avez-vous appliqué les mêmes principes à l'intérieur ?

Philippe Moinard : Bien sûr ! Il a même fallu aller plus loin dans la composition du bâtiment, car de nombreuses questions étaient posées pour assurer sa sécurité, son bon fonctionnement et imaginer, autant que l'on peut, les besoins futurs.

Philippe Moinard :
"Nous avons recherché des volumes qui symbolisent fortement les nouvelles technologies de l'information et de la communication".

Le Cybercentre est conçu, pour séparer les locaux réservés aux entreprises des espaces publics.

Pour lui donner une unité, une lumière et une convivialité, il est organisé autour d'un atrium central. Les deux étages, complètement indépendants du rez-de-chaussée, auxquels on accède uniquement par un système de badge, sont prévus en plateaux modulables pour accueillir différents types d'entreprises.

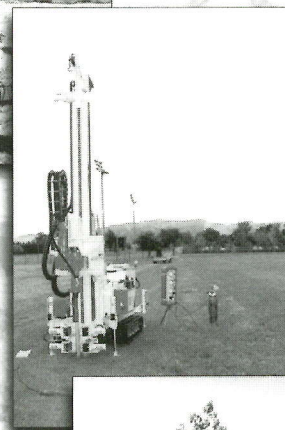
Quant aux données informatiques, au cœur même du projet, elles arrivent par des réseaux extérieurs, afin de pouvoir intervenir rapidement en toute sécurité. Plutôt que d'être noyés dans de faux plafonds, toujours difficiles d'accès, le câblage est donc apparent et passe dans un système de goulottes, dans toutes les salles, donnant peut-être à l'édifice un faux air de Beaubourg.

SOL SOLUTION
Etudes Géotechniques

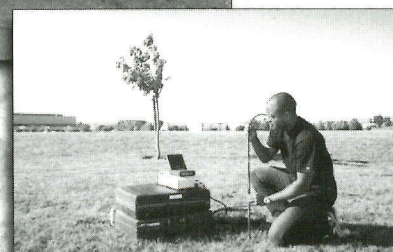
- Investigations Géologiques
- Tests Mécaniques
- Bilan Géotechnique
- Diagnostic



▲ PANDA



Forage ►



Géopendoscopie ▲

SOL SOLUTION

ZAC des Portes de Riom
63200 RIOM

Tél. : 04 73 64 74 84 - Fax : 04 73 64 74 80

E.mail : sol.solution@wanadoo.fr

Site internet : sol-solution.fr

Photo : Joël Damase

Des circulations transversales
pour privilégier
la fonctionnalité.

Bâtiment
DRASS
DDASS
à la gare



Photo Christophe Camus.

Harmonie linéaire

Le bâtiment des Directions régionale et départementale des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS) constitue le deuxième maillon de la ZAC de la gare de Clermont-Ferrand, dont l'aménagement et le premier bâtiment de logements de l'ENGREF (1) sont dus à l'agence Fabre et Speller. Sextant Architecture avait à tenir une double gageure : s'inscrire dans la continuité du cahier des charges de la ZAC tout en préservant l'originalité de ce nouvel édifice, et concevoir celui-ci en y réunissant deux administrations distinctes autour de "la volonté de promouvoir une histoire commune".

L'agence Sextant s'est dégagée du dilemme "reproduire ou inventer" en s'appliquant à "capter des forces", notamment celle de linéarité de la ZAC créée à l'emplacement des anciens entrepôts, en bordure des voies ferrées. Cette linéarité est "importée" au cœur du bâtiment par un "vide de lumière", qui articule les quatre niveaux supérieurs autour de patios tracés par les galeries de circulation

entre bureaux. La lumière se glisse jusqu'aux deux niveaux inférieurs, isolés des autres et voués à l'accueil du public, par des "lanternes de verre" ; elles permettent un éclairage naturel des salles de réunion modulables du rez-de-chaussée, décrites comme des "boîtes dans la boîte". Le hall d'accueil s'élève sur un double niveau et s'ouvre sur un jardin, de même qu'une cafétéria elle aussi dessinée toute en longueur. La façade sur rue conjugue l'adaptation en souplesse aux contraintes de la ZAC –entre autres la tourelle, "conforme" et pourtant distincte– à l'idée précise d'afficher une présence institutionnelle publique : le traitement en Parklex, composite de bakélite et de bois, annonce cette identité sur un ton sobre et fort à la fois, résonnant au sein d'une harmonie générale des lieux et des matériaux.

Le bâtiment s'inscrit en continuité du premier construit sur la ZAC, tout en affirmant une identité propre et sereine.

(1) École nationale du génie rural et des eaux et forêts.

T R A N S P

L'univers

Par l'intermédiaire de sa Mission de valorisation et de recherche, l'Université Blaise Pascal a signé une convention de partenariat avec Marc Virlogeux, ancien responsable des transports à l'AFME, (Agence française pour la maîtrise de l'énergie) devenue depuis Ademe, à l'origine d'un mode de transport baptisé VIRLO, (Véhicule Innovant pour Réseaux Légers Optimisés). Dans ce cadre, elle fournit l'assistance de ses laboratoires et de ses écoles d'ingénieurs pour soutenir le projet. Un mémoire validant le système vient d'être présenté au Cust de Clermont-Ferrand, Institut des sciences de l'ingénieur, par Gaëtan Picon, élève de 3^{ème} année en génie physique, option ingénierie et projets logistiques (1).

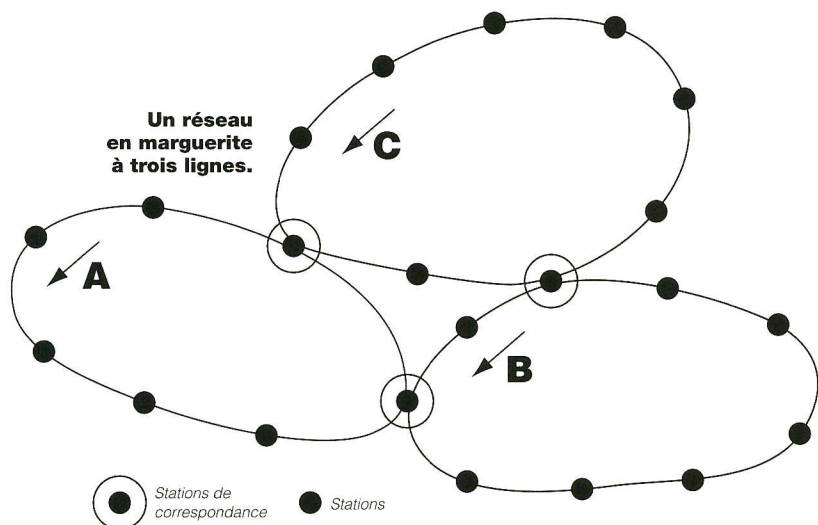
Estimant que les villes de moins de 500 000 habitants ne sont pas vraiment adaptées aux systèmes actuels de transports en commun, en raison d'un nombre d'habitants jugé trop faible, cet ancien ingénieur préconise un autre moyen, présentant, selon lui, de nombreux avantages en termes de confort, de temps de correspondance, de zone couverte, voire de réduction des coûts, ce qui au final "peut réellement améliorer la qualité du service proposé aux usagers".

Le principe ? Tout d'abord, de petites cabines d'une capacité de 30 personnes maximum circulant avec une fréquence élevée, ensuite une nouvelle organisation du réseau en "marguerite", c'est-à-dire



Photo Christophe Camus.

ité Blaise Pascal soutient le système "Virlo"



constitué d'une multitude de lignes en boucle. Mais le système présente aussi un certain nombre d'inconvénients, en particulier, la nécessité d'un site propre, avec un coût d'aménagement relativement élevé, et des correspondances multiples obligeant les usagers à utiliser plusieurs lignes lors d'un trajet.

(1) Cette étude peut-être consultée à l'Université Blaise Pascal, Mission Relations Université-Entreprises-Valorisation de la recherche, 34, avenue Carnot, BP 185, 63006 Clermont-Ferrand Cedex 1. Tél. 04 73 40 61 01. E.mail : ubpralor@univ.bpclermont.fr

Lancement des "Nouveaux albums des jeunes architectes"

Devant les difficultés rencontrées par les jeunes architectes pour accéder à des premières commandes et la nécessité pour eux de faire connaître leurs aptitudes et leurs talents à des maîtres d'ouvrage publics et privés, la direction de l'architecture et du patrimoine, en collaboration avec l'Institut français d'architecture, a décidé de lancer les "Nouveaux albums des jeunes architectes" (1), dans la lignée des "Albums de la jeune architecture". Ils s'adressent à tous les architectes de moins de 35 ans ayant construit au moins un projet ou participé à deux concours.

Sélectionnés tous les deux ans sur dossier par un jury composé notamment d'architectes,

de maîtres d'ouvrage et de critiques d'architecture, les candidats pourront s'appuyer sur une vaste campagne de promotion de leurs premiers travaux (2). Le ministère de la Culture et de la Communication s'engageant aussi à favoriser les contacts entre lauréats et maîtres d'ouvrage.

(1) Le ministère de la Culture et de la Communication est associé au ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et à l'Union nationale HLM.

(2) Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 15 novembre prochain, à l'Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, 75006 Paris. Ils peuvent être retirés à l'accueil de la direction de l'Architecture et du Patrimoine, 8, rue Vivienne, 75002 Paris, à l'accueil des expositions de l'Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon, 75006 Paris et sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication: www.nouveaux-albums.culture.fr.

Une clinique chirurgicale en Albanie

L'agence clermontoise Sextant Architecture a emporté le concours, organisé par l'Agence française de développement, pour la construction d'une clinique chirurgicale au sein de l'hôpital de Tirana, sous maîtrise d'ouvrage du ministère de la Santé albanais.



À l'emplacement d'un groupe vétuste de neuf constructions basses en peigne, les architectes proposent de préserver la stricte horizontalité qui se dégage du site, "ébouffée" par des cèdres centenaires et mise en valeur comme une composante forte des lieux, sans "contrarier cette harmonie". Les nouveaux bâtiments n'excéderont pas deux niveaux, le projet s'ordonnant autour de cours, "espaces majeurs" permettant de réorienter l'architecture de la clinique (accueillant trois spécialités : ORL, ophtalmologie, chirurgie maxillo-faciale) dans le sens d'une ouverture vers l'ensemble de l'hôpital - par "emboîtement" d'une cour fermée, vouée à l'hospitalisation de jour, sur celle accueillant les consultations externes, elle-même inscrite en prolongement transparent d'une "cour ouverte" à usage de parvis d'entrée. Le bâtiment blanc est posé sur un socle minéral plus sombre, dans une intention de "modestie où l'architecture ne se pose pas la question du style mais de la dignité". Le projet a été présenté au printemps dernier à l'ambassade de France à Tirana.

BUREAU D'ÉTUDES EN ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Génie climatique - Génie aérodynamique - Génie électrique
Réseaux informatiques - Courants faibles

gretco
S.A. au capital de 41 040 €

20, boulevard Aristide Briand - B.P. 53
63405 Chamalières Cedex

Tél. 04 73 34 04 78 Fax 04 73 34 05 42

E.mail : bet.gretco@wanadoo.fr

Charade : un circuit nature

Tant pour les formes, les volumes que les matériaux des installations du circuit de Charade, Claude Berger, Jean-Pierre Manaud et Jean-Luc Delavaux, les architectes du projet, se sont largement inspirés du paysage alentour, au relief plutôt mouvementé, composé de pentes, de creux, de courbes et d'ondulations, et aux couleurs particulières de la roche volcanique. Ils ont donc *"recherché une architecture "contextuelle" pouvant s'harmoniser au site"*.

À titre d'exemples, tous les bâtiments, ou presque, sont recouverts d'un acier laqué vert vieilli et tous les soubassements ont été traités avec un enduit rappelant la pierre locale. Rien qui ne puisse saturer le regard. À chaque fois, les formes s'adaptent étroitement au terrain. Le long bâtiment, parallèle à la piste, qui regroupe les ateliers et les garages, suit la pente et adoucit même son volume par le toit au profil courbe et ondulé. Même "langage" pour décrire le bâtiment réservé à la direction et à la formation qui *"vient se loger dans la courbe de la piste pour mieux l'épouser, tel un galet reprenant des formes naturelles ou des vestiges laissés par l'homme dans la région"*.

Rien d'étonnant donc à ce que la tour de contrôle, qui regroupe les salles de réunion, de presse et de conférences, ressemble à un volcan terminé par un cratère, ni que les locaux de restauration rapide disposent de façades protégées par des brises soleil ondulés en acier laqué rappelant la chaîne des Puys. Derrière les ateliers, une série de tours en forme de cylindres tronqués, à usage de sanitaires, douches, locaux techniques, escaliers..., évoquent là aussi les orgues basaltiques de la région et rythment le long bâtiment des stands. Autant de clins d'œil appuyés et permanents au terrain et à l'environnement ! *"Tout au long de ce travail, insistent les architectes, nous avons développé une architecture narratrice et scénographique qui met en scène les couleurs et les matériaux"*.

Architectes :

Claude Berger, Jean-Pierre Manaud, Jean-Luc Delavaux.

Maître d'ouvrage :

Conseil général du Puy-de-Dôme



UNE ÉQUIPE LOCALE NOMINÉE AU PREMIER PALMARÈS DE LA RÉHABILITATION

Parmi les 43 dossiers sélectionnés par le ministère de la Culture et de la Communication -direction de l'architecture et du patrimoine, celui présenté par Muriel Cros et Rayko Gourdon (Puy-de-Dôme) / Francine et René Imholz (Allier) a reçu une mention spéciale du jury pour la réhabilitation de 92 logements, par HLM soixante trois, Opac de Clermont, soit 6695 mètres carrés sur un site occupé, dans une Cité Michelin,

la Raye-Dieu, datant des années 1920. Menée en concertation avec les habitants, l'intervention a porté à la fois sur les bâtiments, les espaces publics et les jardins privés. "En s'appuyant sur la qualité paysagère des lieux, elle re-qualifie l'ensemble au regard de l'usage et du cadre de vie, souligne le jury, qui a remarqué aussi la conception contemporaine très soignée des garages jumelés, participant à l'organisation urbaine". Avec ce nouveau prix, le ministère veut favoriser

CENTRE ETUDE SARL

VASSON Michel

Ingénieur Conseil

10, rue Bardoux
63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 14 61 80

Télécopie : 04 73 14 61 70

E.mail : be.vasson@wanadoo.fr



Concours Européen

Deux projets distingués
pour le secteur
Kessler-Rabanesse

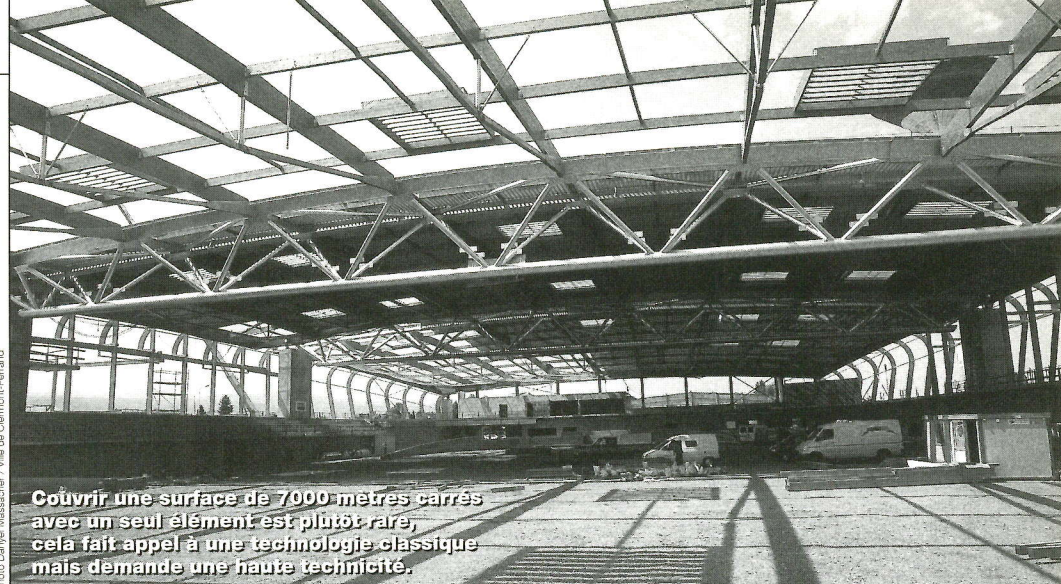


Le jury a remarqué notamment la conception contemporaine très soignée des garages jumelés, participant à l'organisation urbaine.

le secteur de la réhabilitation, en distinguant les réalisations exemplaires en vue de les promouvoir auprès des architectes mais aussi des professionnels du bâtiment et des maîtres d'ouvrage publics ou privés. Malgré un marché, dont les parts n'ont cessé de progresser au cours de ces quinze dernières années, pour représenter plus de la moitié du chiffre d'affaires dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, la réhabilitation semble être considérée aujourd'hui encore comme une activité marginale, rappelle le ministère. À commencer par les architectes qui, le plus souvent, lui préfèrent la création ex-nihilo, par les maîtres d'ouvrage et le public pour lesquels ce type d'intervention ne s'impose toujours pas à eux comme une alternative véritable, susceptible d'apporter une réponse à leur projet.

Il n'a fallu en réalité que quelques heures pour soulever les deux énormes poutres en acier du stade d'athlétisme des Cézeaux, à Clermont-Ferrand, servant d'armature principale pour la couverture en bac acier, à dix mètres au-dessus du sol. D'une portée de soixante-quinze mètres, chacune d'elle pèse quand même près de 90 tonnes. Avant d'être posées, elles ont dû être démontées par l'entreprise en trois morceaux puis remontées patiemment sur place.

Le reste de la charpente, en lamellé-collé, est tout aussi spectaculaire, avec des poutres en bois de 33 mètres.



Couvrir une surface de 7000 mètres carrés avec un seul élément est plutôt rare, cela fait appel à une technologie classique mais demande une haute technicité.

Photo Daniel Massacrier / Ville de Clermont-Ferrand

Le stade d'athlétisme se couvre

Architectes :
Searl Léaud, Rambourdin,
Rivoire / Charléty
Maître d'ouvrage :
Clermont Communauté



Photo Daniel Massacrier / Ville de Clermont-Ferrand

D'une portée de 75 mètres, chaque poutre principale pèse 90 tonnes.

À l'intérieur, de nombreuses installations de haut niveau sont prévues pour les athlètes: un anneau central à six couloirs qui disposera du même revêtement qu'à Sydney et au Stade

de France, une piste de sprint à huit couloirs, deux sautoirs en longueur, trois pour la perche, une pour la hauteur et une aire de lancer de poids. L'entraînement ne sera pas oublié avec quatre couloirs de sprint, trois aires de concours (triple saut, longueur et perche), une piste de 2 m de large sur 300 m de long. Deux possibilités seront laissées aux spectateurs : déambuler le long d'une galerie périphérique, à 4,20 m au-dessus du sol, pour suivre les différentes rencontres, ou occuper les 500 places fixes, doublées de 575 places escamotables automatiquement, auxquelles il faut ajouter plus de 1600 places, en configuration optimale.

Candidate au concours European sur le thème "Between cities" ("L'entre-deux villes") pour l'aménagement du site Kessler-Rabanesse en un nouveau "quartier latin", la ville de Clermont-Ferrand a reçu du jury français d'European dix dossiers présélectionnés, soumis pour avis aux services techniques municipaux. L'un d'eux, intitulé "Le troisième voyage des Dômes", a finalement été primé lors des résultats proclamés à la mi-juillet. Il est l'œuvre de l'atelier De ville en ville (Christophe Boyadjian & Patrice Prevel, de Saint-Priest, Loire), qui a ultérieurement présenté son travail aux élus clermontois lors d'une réunion du bureau municipal. Il propose un traitement de l'espace public basé sur la création d'un parvis devant la future école des Beaux-Arts (voir ci-contre). Celui-ci établirait une liaison facile avec le secteur du viaduc Saint-Jacques (qui pourrait abriter un parking), d'une part, et d'autre part avec le futur centre nautique par une traverse de la façade Rabanesse. Ainsi la tour Pascal serait fortement mise en valeur, et intégrée dans un alignement "d'événements urbains" – six grandes "tours pavillons" à

l'architecture commune, échelonnées du boulevard Gergovia jusque vers la cité universitaire Dolet, destinées à des équipements "para-universitaires" et conçues comme des bornes tant au niveau de la rue que dans l'épannelage global du quartier.

Une démarche intéressante

Ce projet converge sur plusieurs points avec celui de la ville, qui souhaite développer le quartier autour de son identité étudiante. Il prend notamment en compte les besoins en termes de locaux "d'incubation" pour de jeunes entreprises issues de l'université, de logements pour jeunes couples étudiants et de nouveaux commerces. Il préserve également l'espace nécessaire pour une nouvelle école remplaçant l'actuelle maternelle Rabanesse, intègre l'installation des futurs Beaux-arts et laisse en blanc la question du déménagement (ou non) de l'école d'architecture... De nombreuses circulations piétonnes et cyclables sont également prévues, la rue de Rabanesse restant vouée à la circulation automobile (sur deux voies), alors que la rue Kessler deviendrait semi-piétonne. Même si les élus clermontois n'ont pas été entièrement

convaincus par la crédibilité économique des "tours pavillons", la démarche proposée les a intéressés pour élaborer à terme un projet de quartier intégrable au plan local d'urbanisme. Le projet primé peut bénéficier par European d'un financement, à hauteur de 50 %, des études nécessaires à sa "fiabilisation", dépassant alors les limites du simple concours d'idées.

Il convient de signaler également un autre projet, "La politique de nos immenses possibilités", présenté par Richard Tabesse, un jeune architecte de Chamalières. Plutôt perçu par les services municipaux comme un manifeste humoristique, il s'articule autour d'une réplique de la tour Pascal sous forme d'une roulotte en bois, conçue comme une scène de théâtre ambulante allant recueillir dans la ville l'expression des habitants pour la ramener au pied de son modèle original transformé en maison du peuple... Même s'il a, semble-t-il, peu de chances pour sa part de dépasser le stade du concours d'idées, ce dossier a été distingué par une citation au concours European.

École des Beaux-arts : les équipes retenues

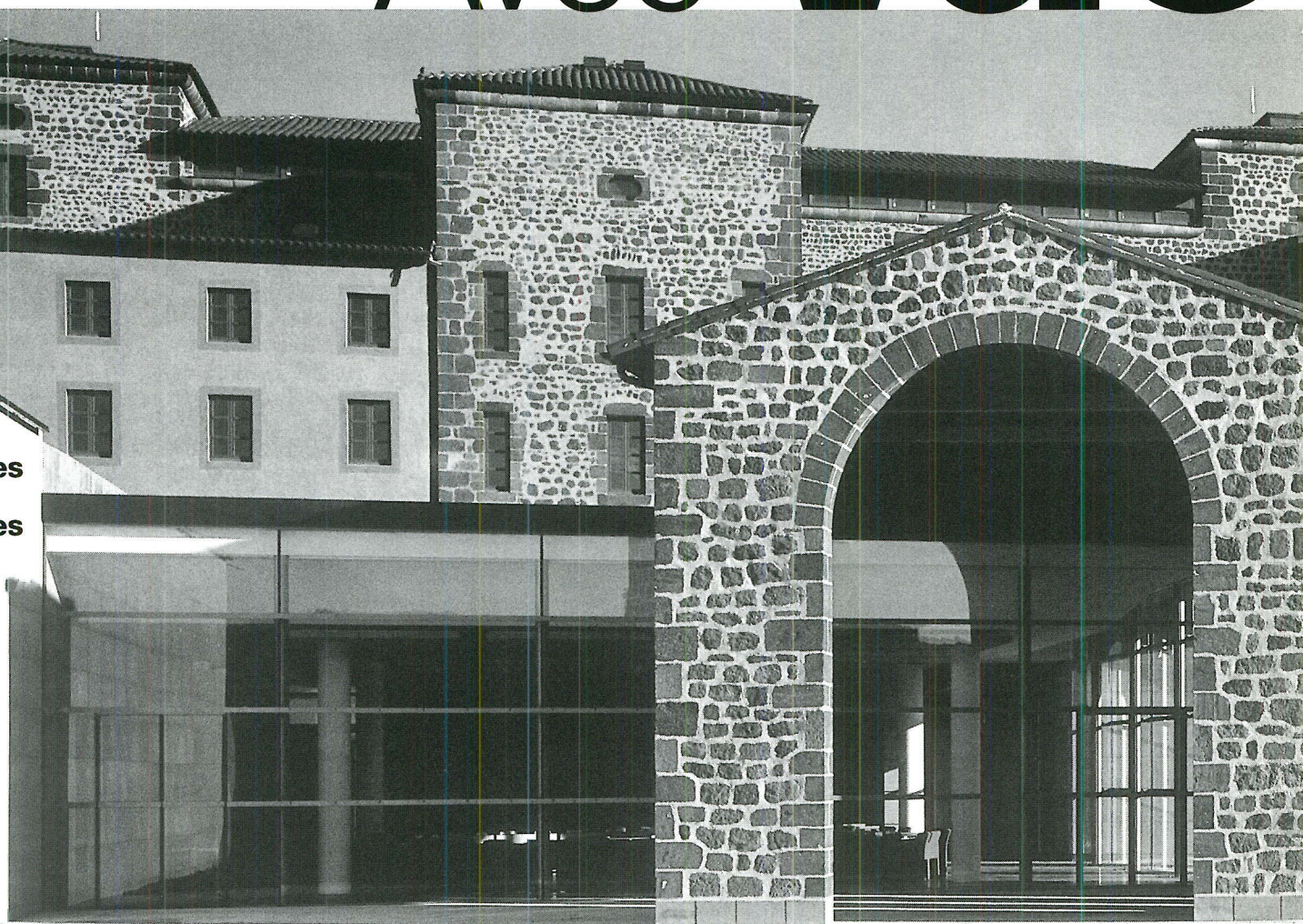
Les équipes d'architectes sélectionnées pour le concours de concepteurs de la future école des Beaux-arts de Clermont-Ferrand sont les agences :

- Architecture Studio (Paris), [avec Sébastien Roche (Clermont-Ferrand), Richard Tabesse (Chamalières), Eve Jacob et Françoise Bourbonnais (Clermont-Ferrand)].
 - Dubesset-Lyon (Paris),
 - Lotte (Paris),
 - Gilles Perraudin (Lyon).
- Dans la série "nul n'est mandataire en son pays"...

Le Conseil Général de la Haute-Loire s'installe dans l'ancien Hôpital-Général du Puy-en-Velay

Avec **vue**

Rares
sont les
réhabilitations
qui
réussissent
à trouver
le bon
équilibre
entre un bâti



exceptionnel et les exigences
de notre temps. Celle de l'ancien
Hôpital du Puy, qui date de la fin
du XVII^{ème} siècle et qui accueille
depuis quelques semaines
les différents services
du Conseil Général,
appartient à cette catégorie.
Visite des lieux.

Etalé sur une petite dizaine d'années, le projet, énorme pour une ville comme Le Puy, prévoyait la restructuration de la ville haute, notamment la réhabilitation de six bâtiments, regroupés autour d'une cour d'honneur, qui composaient l'ancien Hôpital-Général, encore en fonctionnement jusqu'en 1992. Il s'intègre aux autres édifices, entourant la cathédrale Notre-Dame, qui constituent la cité épiscopale, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. *"Un ensemble monumental remarquable, tant par son intégration au site, que par sa composition extrêmement complexe et cohérente que l'on*

rapproche fréquemment de celle du Mont Saint-Michel", est-il indiqué dans le programme du concours.

Au pied du Rocher Corneille, dominant une partie de la ville et du paysage volcanique, le site, bien sûr, ne manque pas de charme, ni de grandeur. Le bâtiment principal est construit sur les fortifications de la ville médiévale, qui sont encore visibles sur le flanc nord. Les autres "maisons" furent bâties sur des fondations très anciennes, avec des parvis et des voûtes témoignant d'un savoir-faire exceptionnel. Mais comme dans la ville basse, les autorités locales devaient prendre rapidement

De cette "fresque" immense de 14 000 mètres carrés, presque démesurée, les architectes vont découper de délicates vignettes suivant les besoins des différents services du Conseil Général.

des mesures pour préserver cet ensemble architectural chargé d'histoire, laissé à l'abandon depuis bien longtemps et qui risquait de disparaître progressivement. *"Nous souhaitons ne pas nous limiter à une simple opération immobilière mais participer fortement à la revitalisation du centre ancien du Puy",* a rappelé dernièrement Jacques Barrot, président du Conseil Général, devant les élus réunis dans la nouvelle salle.

De délicates vignettes

De cette "fresque" immense de 14 000 mètres carrés, presque démesurée, les archi-

sur la ville

tectes vont découper de délicates vignettes suivant les besoins des différents services du Conseil Général — la direction de l'informatique et de la logistique, les services techniques, le Comité départemental du tourisme, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et beaucoup d'autres encore — qui devaient venir s'installer dans ce lieu pétri des rumeurs du passé, mais dont la note contemporaine n'échappe à personne.

Ils ont su remonter l'histoire sans jamais oublier l'avenir et l'évolution des mentalités et des techniques qui s'y rattachent, supprimant du même coup toute l'ambiguïté, qui subsiste parfois dans certaines réhabilitations, entre l'avant et l'après. Ne dit-on pas que pour s'envoler, un chef-d'œuvre — et l'on s'en rapproche sans aucun doute ici — a besoin de souffle, d'utopies, d'illusions, de générosité, des qualités qui, à des degrés divers, ont cours dans l'exposé de leur projet et maintenant dans la présentation de leur opération.

"Malgré un bâti hétérogène et disséminé, une grande unité

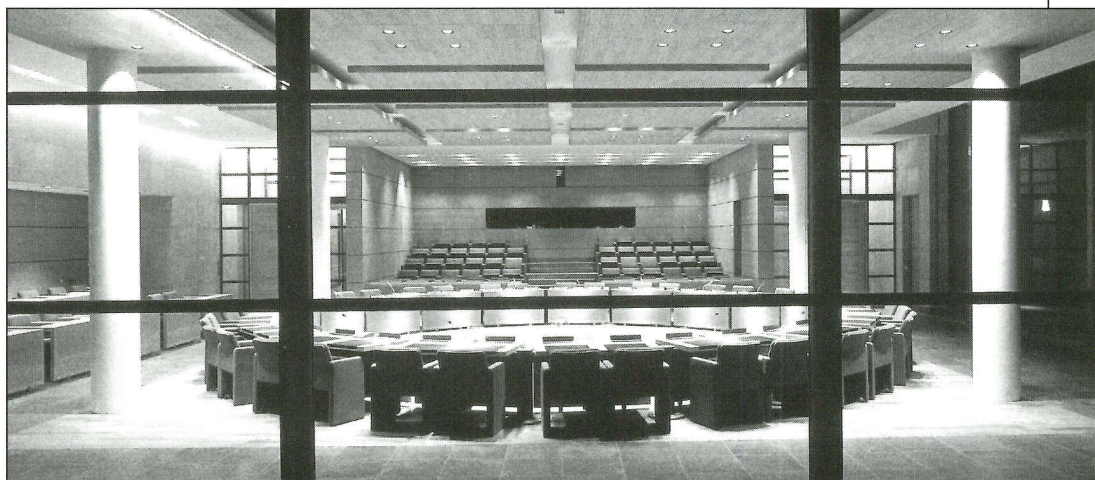
dans le traitement de l'ensemble assure une continuité dans la perception de l'Hôtel du département", estime Vincent Besançon, l'un des architectes. Autour du bâtiment principal, massif, en pierre, réservée notamment à la grande salle de réception et aux nouveaux locaux qui se glissent à l'intérieur de l'ancienne "orangerie", où se tiennent les sessions du Conseil Général, centre névralgique des activités, sont organisés les différents espaces de travail. Dans la Maison Saint-Joseph, la Maison du Dauphin et la Maison Mialhe, certainement les bâtisses les plus anciennes,

avec des fondations en pierre de taille, ou encore dans les anciennes prisons, dominées par la placette de la rue Saint-Mailhol et une partie des fortifications médiévales...

Le fil d'Ariane

Si ingénieux que soit le montage, il lui faut malgré tout un fil d'Ariane qui puisse guider le visiteur, pour lui éviter la déboussolante impression que plusieurs bâtiments se juxtaposent. Pour y parvenir, les architectes se servent du paysage : le Rocher Corneille au pied duquel se love l'Hôtel du Département, la nouvelle voie traitée pour en faciliter l'accès

espallier habillant au gré des saisons les murs de soutènement en pierre. Ce principe est aussi repris pour les terrasses de la cour d'honneur. *"Tout cela constitue le facteur le plus important de l'intégration des bâtiments au site du Rocher Corneille, cerné sur ses autres faces par le jardin et le parc du séminaire",* souligne Vincent Bastide, proche collaborateur de Jean-Michel Wilmotte. Dans le même esprit, les rues ont fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné : la rue Gouteyron, par exemple, qui se poursuit jusqu'à la place Monseigneur de Galard, ressem-



C'est ici, dans de nouveaux locaux qui se glissent à l'intérieur de l'ancienne "orangerie", que les conseillers généraux se réunissent maintenant, autour de pupitres mobiles, disposés en cercle, inscrits dans le plan carré de la salle.

depuis le village d'Aiguilhe, légèrement en contrebas, l'occupation progressive du co-teau, par la construction et la restauration des terrasses successives, sortes de jardins d'été, plantés tantôt d'arbres fruitiers, tantôt de treilles, comme la réminiscence des jardins d'agrément des maisons bourgeoises du siècle dernier.

La palette s'étend aussi aux cerisiers à fleurs dans les vergers, aux rangées de tilleuls, plantés le long de la voie destinée aux pompiers et remise en état le long de la terrasse Saint-Robert, aux arbres en

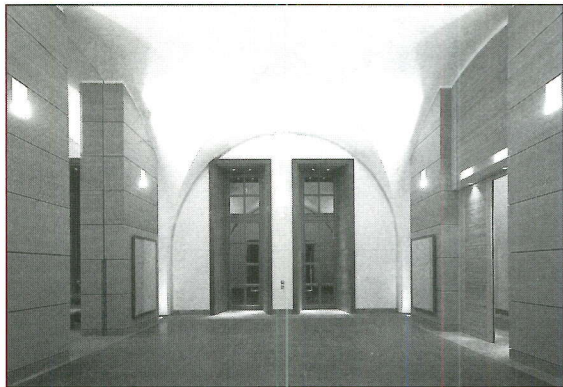
blera aux autres rues piétonnes du Puy. Au sol, des pavés de pouzzolane recoupés marquent le centre de la chaussée, tandis que les caniveaux sont en galets clairs de la Loire.

Le souci du détail

Tous les bâtiments existants devaient donc être restaurés avec le souci du détail pour leur sauvegarde, avaient promis les architectes lors du concours. Ils ont tenu parole. *"Leur caractère propre et leur unité par rapport au site sont restitués et mis en valeur",* insiste Jean-Michel Wilmotte.

Malgré un bâti hétérogène et disséminé, une grande unité dans le traitement de l'ensemble assure une continuité dans la perception de l'Hôtel du département.

➔ Les façades ont été restaurées et les pierres abîmées remplacées et parfois même resculptées. Meneaux, encadrements et corniches ont été reconstitués. Les grilles et les portails, au dessin volontaire-



ment sobre, relient les bâtiments à notre époque. Le mariage des matériaux respecte aussi ces principes : bois de châtaignier, arkose de Blavozy et lave venue du Cantal tout proche. Les toitures sont recouvertes de tuiles canal suivant la tradition locale, afin de les assortir aux toitures anciennes environnantes. Les cheminées et les cheneaux sont en cuivre et les quelques parties métalliques sont thermolaquées avec une peinture givrée mate.

Pour des raisons de solidité, deux bâtiments ont été remontés à l'identique, les anciennes prisons et "l'orange-

Les sols sont en lave de Bousantaise et les grandes portes, majestueuses, qui donnent sur les salles des commissions, le bar et la salle du Conseil, que l'on retrouve également dans les étages et les autres bâtiments, sont elles aussi en châtaignier rainuré. Le tout maintenu dans des embrasures en pierre contenant les éléments techniques indispensables à la signalétique, au balisage et au contrôle.

rie", après avoir déposé les façades et numéroté les pierres. Une autre façade a fait l'objet d'une attention particulière, celle de la partie centrale de la Maison du Dauphin, en trop mauvais état. Mais ce qui pouvait être considéré comme un défaut au début est devenu une véritable passerelle avec notre époque, en habillant la partie centrale de cassettes métalliques peintes dans le ton de la "brèche" (1). Chaque cassette étant ainsi délimitée par un joint creux dont l'ombre portée tranche sur l'appareillage de pierres des parties latérales et des anciennes embrasures laissées apparentes. Une fois de plus, l'équipe d'architectes a proposé une solution toute en nuances, indispensable pour que ce chantier ne soit pas qu'une simple restauration.

Adossée au bâtiment principal, l'extension, qui abrite la salle du Conseil et ses dépendances, est organisée selon une volumétrie fort simple. Les salles donnent sur la terrasse existante, en grande partie conservée, au-dessus des deux étages de parking. Ouvertes sur le nord et l'ouest, de larges baies, en verre particulièrement fin, retenues par de fines montures en acier, favorisent au maximum la transparence en évitant tout effet de reflet à l'extérieur.

Points de repères

• Les grandes dates

1992 : Résultat du concours.
Départ des malades de l'Hôpital Général en décembre.

1996 : APD (Avant Projet Détaillé).

1997 : Choix des entreprises.

1998 : Début des travaux.

Été 2001 : Installations des services du Conseil Général.

• Les principaux chiffres

Surface bâtie : 14 100 mètres carrés.

Surface totale : 20 000 mètres carrés.

Montant des travaux : environ 230 millions de francs TTC.

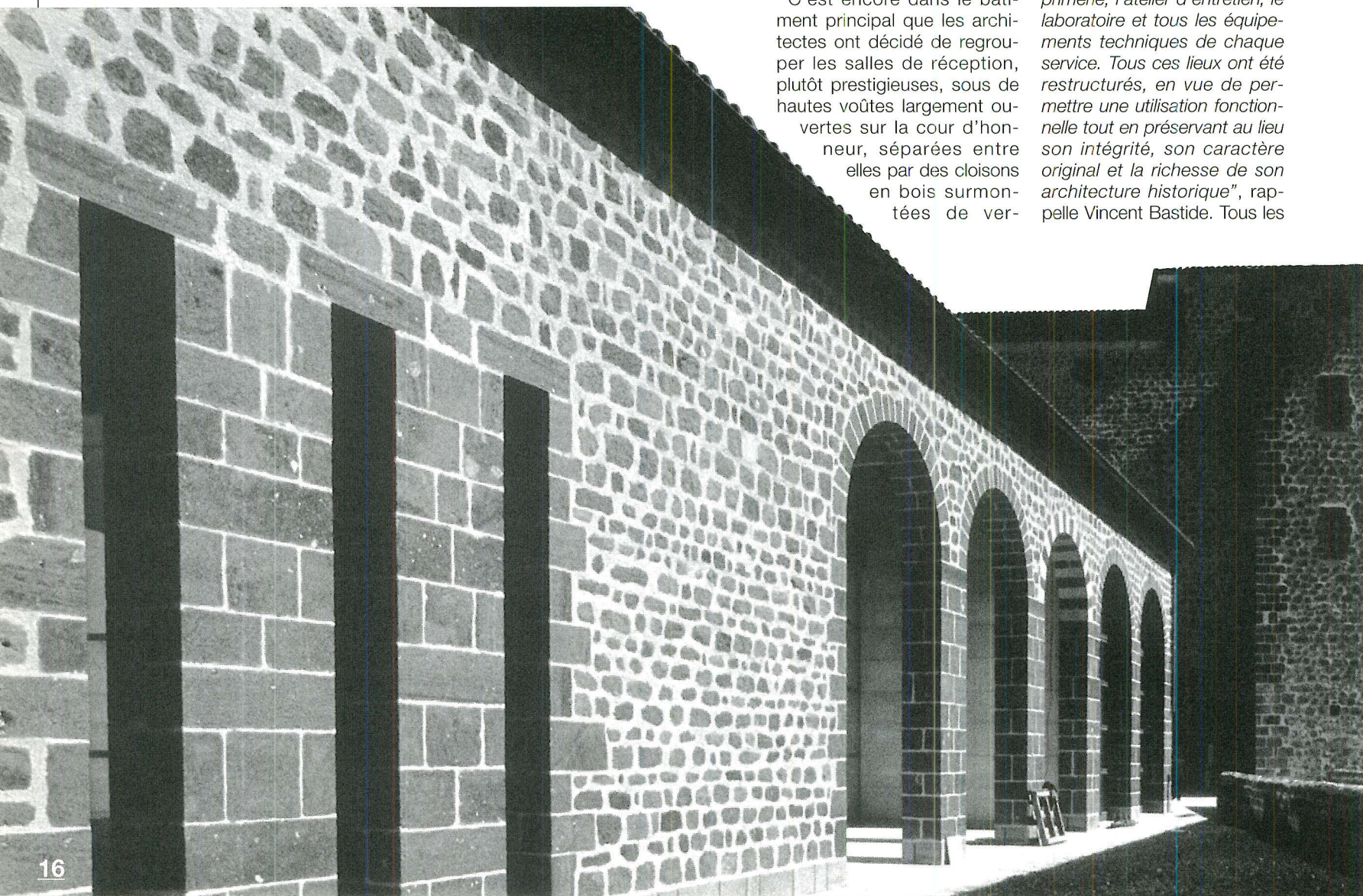
C'est ici que les conseillers généraux se réunissent maintenant, autour de pupitres mobiles, disposés en cercle, inscrits dans le plan carré de la salle, qui peuvent donc prendre d'autres configurations selon les réunions. Quatre poteaux ronds, à l'extérieur du cercle, soutiennent la dalle supérieure et délimitent la partie acoustique du faux plafond, composé de panneaux en bois de châtaignier perforé. Au sol, le parquet central en chêne ciré reprend la surface du plafond acoustique, tandis que la lave court jusque dans les gradins réservés au public et aux journalistes.

Espace de vie

C'est encore dans le bâtiment principal que les architectes ont décidé de regrouper les salles de réception, plutôt prestigieuses, sous de hautes voûtes largement ouvertes sur la cour d'honneur, séparées entre elles par des cloisons en bois surmontées de ver-

rières, pour assurer une nouvelle fois l'unité du bâtiment. Les sols sont en lave de Bousantaise et les grandes portes, majestueuses, qui donnent sur les salles des commissions, le bar et la salle du Conseil, que l'on retrouve également dans les étages et les autres bâtiments, sont elles aussi en châtaignier rainuré horizontalement, apportant une touche de maniérisme particulièrement réussi. Le tout maintenu dans des embrasures en pierre contenant les éléments techniques indispensables à la signalétique, au balisage et au contrôle.

Dans les bâtiments alentours sont organisés les différents espaces de travail. "Ce sont les bureaux, mais encore l'imprimerie, l'atelier d'entretien, le laboratoire et tous les équipements techniques de chaque service. Tous ces lieux ont été restructurés, en vue de permettre une utilisation fonctionnelle tout en préservant au lieu son intégrité, son caractère original et la richesse de son architecture historique", rappelle Vincent Bastide. Tous les





bureaux sont dessinés suivant le même principe et les mêmes matériaux. Mais avec le caractère de chaque bâtiment, il n'existe pas deux bureaux identiques. Un regard particulier a été apporté aussi à toutes les activités communes — distributeurs de boissons, photocopieurs — pour favoriser les échanges à l'intérieur des services. Il ne reste plus à chacun que de prendre ses marques pour ranimer l'un des hauts lieux de l'histoire du Puy. ■■■

Les architectes ont proposé une solution tout en nuance, indispensable pour que ce chantier ne soit pas qu'une simple restauration.

La marque de l'histoire et de notre époque

Entretien avec Jean-Michel Wilmotte

Architectes :

Jean-Michel Wilmotte, Carlos Moliner, Vincent Bastide (chef de projet)/ Georges Berger, Vincent Besançon et Jean Fargette

Bureau d'études :

Technip TPS

Maître d'ouvrage :

Conseil Général de la Haute Loire

Auvergne Architectures : Est-il difficile de créer une harmonie entre plusieurs bâtiments construits à des époques différentes ?

Jean-Michel Wilmotte : *Oui. Je voudrais déjà vous rappeler que nous avons affaire à un hôpital, délabré, guère attirant, avec des murs sombres, une entrée discrète, de petites fenêtres et, derrière, l'image de la souffrance. Nous devons absolument redonner au lieu sa fierté et son orgueil, l'adapter à de nouvelles fonctions, imaginer des espaces différents. Tout en gardant une grande fidélité à l'édifice — certains comportent des traces historiques : poutres, pierres... —, il fallait "casser" sa monotonie, rompre avec l'austérité des bâtiments, réussir la greffe entre l'ancien et le souffle contemporain. Il est rare, honnêtement, d'avoir un lieu avec autant de surprises et d'inattendus.*

A. A. : Il vous a donc fallu le reconquérir et recomposer les espaces : un véritable travail de dentellière...

J.-M. W. : *Si vous voulez. En tout cas, nous avons cherché à rétablir un dialogue entre les bâtiments, en accordant à la lumière, à la transparence, une place particulière. J'espère être parvenu, avec toute l'équipe, à donner cette sensation d'équilibre, avec une écriture extrêmement détaillée, qui ne se remarque plus et qui appartient alors à l'environnement et à l'histoire du quartier. Les bâtiments ne sont plus introvertis. Avec l'agrandissement des fenêtres, la création de grands ensembles vitrés dans la salle du Conseil, les services du Département s'ouvrent maintenant sur la ville.*

A. A. : L'architecte des Bâtiments de France vous a-t-il suivi dans cette démarche ?

J.-M. W. : *Il a cherché à la comprendre et il a joué pleinement son rôle sans a priori. Avec son assentiment, nous avons pu "aérer" ces bâtiments repliés sur eux-mêmes, introduire des matériaux de notre époque, en particulier l'acier. Mais il a fallu le convaincre avec des arguments. Il a accepté des alignements différents, des gestes contemporains. Bref, la réussite du projet lui doit quelque chose.*

A. A. : Vous revenez souvent sur l'idée d'équilibre. Qu'entendez-vous par là ?

J.-M. W. : *C'est peut-être l'influence de la Corée et du Japon où je travaille beaucoup. Un équilibre des volumes, des lignes, des matériaux, ici, plutôt le bois, le métal et la lave présente partout. J'ai introduit aussi certaines "japonaiseries" dans le dessin des portes et de certains détails. Et comme vous avez pu vous en rendre compte, la lumière indirecte joue un rôle essentiel, au service des espaces et des volumes. Contrairement à ce que je pouvais penser au départ, ces bâtiments sont pleins de fantaisie. Aucun bureau ne se ressemble, et j'espère que des élus et le personnel du Conseil Général vont s'approprier rapidement leurs nouveaux locaux.*

(1) Roche hétérogène à élément anguleux d'assez grande taille.

(*) Voir *Auvergne Architectures* n°13 Juillet 1996.

Pour des raisons de solidité, deux bâtiments ont été remontés à l'identique, les anciennes prisons et "l'orangerie", après avoir déposé les anciennes façades et numéroté les pierres.

Crédit photos : le Puy en Velay, Jean-Michel Wilmotte. Photos : Didier Buis de la Tour

Le cyclope



Il en faut trois

C'est bien connu. Il en faut trois.

Quand on passe un marché de maîtrise d'œuvre en dessous du premier seuil (maintenant à 90 000 euros selon le nouveau code des marchés publics), il n'y a aucun formalisme. Pas de consultation, pas de négociation, tu prends qui tu veux, on te dit "pas de formalisme"... ou presque...

Tu peux quand même pas faire importe naïvement avec les deniers publics et dire que t'as pris untel parce qu'il travaille dans le canton, que tout le monde l'aime bien, que tu le connais, que c'est un bon archi, que c'est un jeune qui vient de s'installer dans ta commune. C'est ANTI-CONCURRENTIEL.

Alors pas de formalisme, c'est un peu de formalisme quand même pour sauver la face et que le dossier fasse joli à la sous-préfecture. Il faut des traces d'une consultation au moins sommaire. Marcel A. Maire de Pont-Saint-Agulfier veut améliorer la caserne des pompiers. On dit caserne mais c'est en fait une espèce de hangar même pas chauffé, et l'hiver dernier, ses pompiers ont stupidement regardé brûler la ferme des Marchandier parce que la citerne était gelée à mort. Transport de glaçon, en été c'est bien pour le ricard, mais un glaçon de 3 m ça passe pas dans une lance comme du dentifrice. La honte sur le chef de corps et toute sa descendance pour trois générations.

On va mettre le chauffage et leur faire un bureau et un vestiaire propre à nos pompiers pensait Marcel, ça leur fera oublier cet échec et au moins il auront de l'eau chaude pour leur grog. En bon maire avisé, il consulte donc L.C.R., cette jeune équipe d'archi dynamique qui a aménagé l'épicerie-bar-multiple rural-salon de coiffure-salle polyvalente au rez-de-chaussée de la cure il y a deux ans.

Esquisse, avant-projet, projet, demande de subvention, délibérations, ils ont tout fait... jusqu'au fatidique marché de maîtrise d'œuvre... et pas de formalisme d'au moins trois lettres de consultations... j'attendais mon heure, tapi dans l'ombre... L. (de L.C.R.) m'appelle.

"Allo Evariste... tu vas recevoir une lettre de consultation de la Mairie de Pont-Saint-Agulfier, tu sais le truc sans formalisme..." et moi, faux cul "pas de problème, L." Air entendu : "j'ai compris, t'inquiète pas". L. est rassuré, il va pouvoir la faire sa caserne à 2 F 50...

Seulement voilà, moi aussi je suis soucieux des deniers publics et de mes deniers privés. On va la faire jouer la concurrence... Allez, une lettre à Marcel.

"Monsieur le Maire, j'ai bien reçu votre consultation pour la caserne des pompiers à 2 F 50 et je vous en remercie. J'ai été surpris car il me semble que mes confrères L.C.R. ont réalisé (si l'on peut dire) pour votre commune l'aménagement de l'épicerie-bar-multiple rural-salon de coiffure-salle polyvalente au rez-de-chaussée de la cure il y a quelque temps. Je dis avoir été surpris mais en fait je suis ravi de constater que vous faites preuve de lucidité et de clairvoyance en souhaitant ne pas renouveler votre collaboration avec ces personnalités que la déontologie m'oblige à qualifier de "confrères".

"Etre confronté à une telle indigence professionnelle a dû être une dure épreuve pour vous et croyez que j'emploierai toutes mes capacités et mon savoir à vous faire oublier cette triste expérience.

"Au passage, je m'engage également à faire reprendre gracieusement les nombreuses malfaçons dont cette piètre réalisation est certainement truffée.

Vous trouverez sous ce pli mon contrat d'honoraires en trois exemplaires (merci de m'en retourner un signé) ; j'ai appliqué un taux tout à fait raisonnable de 3,5% vu la complexité de l'opération et ma passion pour les pompiers (quand j'étais petit, je rêvais de devenir pompier)"... formule de politesse — et toc.

Le L. (de L.C.R.) et le Marcel, y vont faire la queue. Pas de formalisme, pas de formalisme... Ce coup-ci ça risque d'être vrai, sûr qu'on la retrouvera pas, ma lettre, à la sous-préfecture.

clin d'œil

sèche à 300 000 F : au stade du concours, nous avons déjà dû déplacer à Barcelone huit membres de l'agence et tout notre équipement informatique. Ensuite, le travail en agence et les déplacements ont continué..."

La renaissance du théâtre d'Aurillac était financièrement moins ambitieuse (encore que 30 millions de francs hors taxes constituent, dans le département du Cantal, un volume de travaux assez remarquable) et surtout moins avancée, puisque tranchée à un mois des élections municipales : aucun marché n'avait été notifié avant que René Souchon (PS) ne reprenne la mairie qu'Yvon Bec (MDC), son ancien adjoint, avait occupée pendant un mandat. "Nous avons juste "bouclé" la négociation du marché de maîtrise d'œuvre", explique Patrick Reygade. Mais après un concours dans lequel cette agence plus modeste (cinq personnes) s'était beaucoup investie tout en sous-traitant un volume de travail important en dessin informatique, la pilule financière est encore plus indigeste, équivalant à 400 000 F de chiffre d'affaires. "Notre équipe, avec le mandataire Bacconier et les scénographes Troisville et Boursin, a perçu la même indemnité que les autres participants au concours, et une grosse part en a été rétrocédée à nos sous-traitants."

À l'aune de ces deux opérations, celle de la Maison départementale des sports à Yzeure peut être considérée comme "petite" – environ 7 millions de francs de coût travaux. Mais pour Anne Montrieul, qui travaille au sein d'une structure légère (deux architectes), les honoraires qui vont manquer à l'appel représentent 40 % du chiffre d'affaires annuel. Un avant-projet sommaire très poussé avait été rendu, et l'avant-projet détaillé était bouclé à 70 %. En l'occurrence, la perte réelle ne pourra être évaluée précisément qu'à l'issue des négociations en cours avec le Conseil général de l'Allier, dont la présidence a été reprise par Gérard Dériot après trois années où elle était exercée par le communiste Jean-Claude Mairal.

Le point de vue des (nouveaux) élus

Chacune des collectivités concernées étaye sa décision d'arguments solides, le plus fort étant... d'avoir prévenu ! "Nous avons annoncé préalablement, d'une part, que ce projet était déraisonnable par son ampleur, explique René

Souchon, et d'autre part qu'il relevait des grands équipements culturels, compétence de la communauté d'agglomération et plus de la ville d'Aurillac." Le théâtre à l'italienne sera donc reconstruit à l'identique ou presque, le programme ayant été repris (avec une jauge réduite de 150 places) et adopté trois mois après les élections pour être soumis à une consultation restreinte. "Ce deuxième projet sera moins coûteux de 5 à 7 millions de francs, au minimum. Parallèlement, une grande salle de spectacles et de concerts doit être lancée au niveau de l'agglomération, sans doute dans un lieu plus central. De même, le Centre de création artistique que la ville devait faire à Tronquières sera réalisé ailleurs par la communauté d'agglomération. Tout cela n'a surpris personne..."

Daniel Dugléry, à Montluçon, avait annoncé lui aussi la remise en cause du projet de Cité des musiques vivantes. "Il aurait été plus confortable de trouver à notre arrivée un projet bouclé, intelligent et susceptible de bénéficier à la ville. Mais il avait des défauts, et d'abord de sacrées zones d'ombre du côté de sa faisabilité technique ! À l'heure actuelle, l'esplanade du château évoque Beyrouth, après des fouilles qui ont mis à jour des vestiges – rien d'étonnant, vu le site ; j'aimerais que la DRAC prenne une décision à ce sujet... Mais surtout, est-ce bien sérieux d'aller taquiner les fondations du château avec ce projet pharaonique ? Le sous-sol de cette butte est fragile, raviné par des ruisseaux souterrains. Toutes les études techniques et archéologiques n'avaient pas été faites ; elles l'ont été au fur et à mesure de l'avancement du projet, au lieu d'évaluer vraiment la faisabilité en amont : on a mis la charrue avant les bœufs ! De plus le financement n'était pas assuré, car la région et le département n'ont jamais donné d'engagements formels."

Même si les 200 millions – niveau auquel il situe le coût réel des travaux – avaient pu être réunis, Daniel Dugléry remet également en cause le fonctionnement de l'ex-future Cité : "De culturel, ce projet était peu à peu devenu économique ; or le retour sur investissement "n'y était pas". Le cabinet d'audit que nous avons mandaté a estimé que, même au vu des éléments les plus optimistes avancés par l'ancienne municipalité, nous allions mettre le budget de la ville à genoux en cinq ans, avec un trou annuel de 14 mil-

lions. Ce gouffre a déjà englouti 25 millions de francs. Pour sauvegarder ce qui peut l'être, nous avons imaginé de réaliser un musée des musiques populaires dans trois anciens hôtels particuliers, devenus des grands magasins au début du XX^e siècle et aujourd'hui à l'abandon. Nous avons là la base de ce musée, avec un espace extérieur adapté à des animations musicales rayonnant sur toute la cité médiévale. Sans aller prendre des risques sur les fondations du château, nous allons réhabiliter notre patrimoine tout en développant des "Nuits de la musique à Montluçon". Bref, je réduis la voilure et je crois, avec un projet au fonctionnement très réduit par rapport aux 17 personnes employées sur le pré-

Le CE des pro disp

Tous les architectes

le savent :

entre autres charmes, le métier leur vaut de passer des concours toute leur vie pour accéder à la commande publique. Il est donc logique d'en perdre beaucoup avant d'en gagner un ; il est plus douloureux de perdre celui qu'on "avait cru" gagner...

Les périodes post-électorales réservent leur lot de déceptions de ce genre, et l'année 2001 fut assez bien garnie.

État des lieux – ou en l'occurrence des "non lieux" – autour de trois projets en Auvergne, passés parmi d'autres à la trappe des alternances municipales ou cantonales du printemps dernier.

L'addition, s'il vous plaît...

Hasard des urnes, la plus grosse surprise électorale – le basculement de "Montluçon la rouge", emportée par la liste de Daniel Dugléry (divers droite) face à celle du maire sortant Jean-Claude Micouraud (PC) – correspond au projet le plus important (127 millions de francs hors taxes annoncés à l'époque du concours), pour lequel un avant-projet sommaire avait déjà été rendu. Et pour Jean-Louis Pourreyron, architecte d'Atelier 4, agence composée aujourd'hui de seize personnes, les conséquences sont à la hauteur : "Nous avons été contraints à un licenciement, en espérant pouvoir en éviter d'autres ; mais si on inclut nos sous-traitants, le manque d'activité provoqué est bien plus important. Pour notre agence, j'évalue la perte

cédent, à un vrai retour sur investissement ! Je pense que la municipalité sortante avait absolument besoin d'un grand projet pour faire rêver les Montluçonnais, et qu'il a "dérapé" à l'approche des

rcle jets arus

élections.

Je ne suis même pas convaincu qu'il aurait vu le jour s'ils avaient été réélus : trop de problèmes... Petite pique post-électorale : "Je n'ai jamais vu de déclaration de Pierre Goldberg (3) sur ce projet, ce qui est révélateur..."

Au Conseil général de l'Allier, Frédéric Aguilera, directeur de cabinet du président, avance comme motif essentiel de l'annulation du projet de Maison départementale des sports la volonté de redimensionner les équipements sportifs départementaux : "Entre 1998 et 2001, le coût global du projet élaboré précédemment est passé de 4 à 12 millions. Les effectifs ont beaucoup augmenté et ont été "éclatés" sur de nombreux sites ; nous voulons les recentrer autour du Conseil général. Au vu des véritables besoins, nous avons revu le cadre et l'enveloppe de ce projet, que nous voulons réaliser de façon beaucoup plus modeste, sur un autre site."

Des architectes victimes de leur ambition...

Quant à la question des indemnités, des négociations sont parfois encore en suspens. Le CCAGPI (4) pré-

voit, dans son article 35, que les prestations déjà reçues et la part déjà engagée des suivantes sont payées selon leur valeur contractuelle ; s'y ajoute un pourcentage forfaitaire des honoraires pour la partie résiliée (à défaut d'accord, 4 % du montant hors taxes). Encore faut-il que les marchés aient été notifiés, et on a vu, pour le projet aurillacois, que tel n'était pas le cas. Mais, même dans l'éventualité d'une indemnisation rapide et relativement généreuse, la situation des architectes locaux concernés n'est pas rétablie pour autant.

Pourquoi ? Parce qu'ils ont fait preuve d'ambition. "Sur ce type de projets – comme sur Vulcania –, on s'investit beaucoup techniquement : on va très vite et très loin dans le détail et la précision. On s'y lance parce que c'est vraiment de l'architecture, où l'on se frotte aux plus grands noms – avec qui le travail, passionnant, nous prend beaucoup plus de temps, ne serait-ce qu'en déplacements. Dès le départ, notre souci est seulement de parvenir à terme à l'équilibre financier, car on sait qu'on ne gagnera pas d'argent. Cet équilibre, on aurait pu l'atteindre grâce aux opérations d'accompagnement qu'on nous avait confiées en propre – annulées elles aussi..."

Bien souvent, l'architecte "grand nom", lui, est rétribué en premier, pour les travaux de conception à laquelle l'équipe locale est néanmoins associée – car c'est là que ses compétences seront "tirées vers le haut" –, quitte à n'être réellement rétribuée qu'en fin d'opération. À l'heure de l'annulation, reste donc aux équipes associées à se partager une indemnisation qui tourne à la peau de chagrin... "J'ai une équipe de bureaux d'études derrière moi, explique Anne Montrieul, ce serait malhonnête de ne pas les indemniser. Mais il faut surtout comprendre qu'une grosse structure, qui s'inscrit à cinquante concours par an, est équipée ad hoc et digère beaucoup plus facilement un échec."

D'un point de vue commercial, la situation est toujours très tendue, et elle se mêle de regrets amers : "Si on est sérieux, quand on a un projet comme celui-là, on n'en prend pas d'autre avant un moment ; cela aurait pu être une référence de niveau mondial, en matière d'architecture du son", dit Jean-Louis Pourreyron.

"Pendant deux mois, 70 % de notre activité a été consacrée à ce concours, explique Olivier Foa ; c'est une prise de risques, mais elle est indispensable pour être vraiment actifs sur les marchés qui peuvent s'ouvrir sur le département ou la région." Anne Montrieul, qui n'avait jamais entendu parler, avant les élections, d'une possible remise en cause de son projet, l'avait mis au cœur de son planning annuel. "Il serait souhaitable qu'on nous explique le pourquoi de cette annulation – au moins comme à un candidat non retenu au concours ! Après un concours gagné et des études bien commencées, c'est une frustration énorme. Et commercialement, on ne retrouve pas aisément une activité équivalente dans l'année en cours – surtout en période post-électorale, où les nouveaux projets ne sont pas légion ! Et pour une fois, un de mes projets aurait pu être publié dans Auvergne Architectures..."

Pour survivre à des situations financières très délicates, tous se mettent en quête de marchés plus "immédiats", donc privés et forcément plus modestes. Mais ils se questionnent aussi, à plus long terme, sur le bien-fondé de cette ambition de "grands projets". "On peut sans doute faire un tel concours tous les deux ans, mais pas plus, pensent Olivier Foa et Patrick Reygade ; dans ce système, les petites structures sont sûres de "morfler". Jean-Claude Pourreyron, qui avait déjà connu les frayeurs de l'arrêt du chantier Vulcania, estime à trois ans le délai pour se relever : "Pour l'avenir, on se pose la question : concourir comme associés ? Peut-être plus jamais. Seuls, ça paraît finalement plus facile parce qu'on peut travailler plus vite. Mais il faut donc être capable de tout faire. On ne peut pas reprocher aux architectes de créer des agences importantes : il faut bien qu'existent des structures assez grosses, au niveau régional, faute de quoi tous les projets partiront à l'extérieur ! Donc il faut les alimenter..."

...et de la démocratie...

Outre cette expérience du "cercle des projets disparus", tous ces architectes partagent un solide sentiment de respect du processus démocratique, en dépit du fait qu'il les dépasse aujourd'hui de leur gagne-pain... Jean-Louis Pourreyron résume bien la position commune : "Sur le plan éthique, il n'y a vraiment

rien à dire au fait qu'un politique mette en œuvre ce qu'il a annoncé et pour quoi il a été élu : c'est le contraire qui serait contestable, et c'est trop souvent le cas ! Mais les indemnités devraient être adaptées à de telles situations." Du côté des élus, on n'est pas insensible à cette problématique – d'autant que tous reconnaissent la qualité des projets en question au regard des programmes soumis à concours. "Donc je n'en veux pas aux architectes, mais je dois sauvegarder les intérêts de mon administration, explique Daniel Dugléry. Cela dit, il y a peut-être des procédures à revoir..."

Concours : les prix et les jurys...

René Souchon s'attarde volontiers sur le rôle des élus en la matière : "Les procédures sont lourdes, je ne peux pas dire le contraire. Je pense d'abord que l'indemnisation aux concours est un gage de qualité. Mais ce qui ne va pas du tout dans les marchés publics, c'est la question de la vérité des prix, qui est essentielle. J'y tiens beaucoup, et après 21 ans de mandat de maire, on ne me la fait plus ! Quand des coûts sont sous-évalués, bien sûr le projet flatte l'ego des élus ; mais ça "plombe" le taux de subventions, et ça augure d'une gestion pas sérieuse. Le problème est qu'il faut du temps et de l'expérience pour former un élu aux marchés publics de ces grands projets, surtout un maire qui est de plus en plus englué dans un travail de "mécanicien du quotidien" en matière sociale. C'est d'ailleurs pourquoi l'opinion publique a beaucoup de reconnaissance envers les maires ; mais le statut de l'élu n'est pas à la hauteur des responsabilités qu'il exerce. Or il en a, à la différence des membres "techniciens" des jurys, parce que lui sera toujours présent pour gérer les conséquences d'un projet. Je pense donc que la place des élus est insuffisante dans les jurys, qui devraient être paritaires. L'homme de l'art est un technicien, il doit le rester ; le politique doit écouter, prendre ce qui lui paraît bon eu égard à ses choix, et décider : c'est son rôle." Quant aux problèmes d'indemnisation, peut-être faut-il explorer la piste du CCAGPI (4), qui évoque la possibilité d'un taux réduit ou même annulé dans le cas où le maître d'œuvre se voit attribuer un marché de remplacement... 

(1) Auvergne Architectures n° 18, avril 1998.

(2) Auvergne Architectures n° 26, juin 2001.

(3) Réélu maire en 1995, le député communiste avait cédé son fauteuil à Jean-Claude Micouraud en 1998 pour cause de cumul des mandats.

(4) Cahier des clauses administratives générales applicables aux prestations intellectuelles des marchés publics.

Le sursaut des villes à la Renaissance



Clermont,
rue Neuve
(actuelle rue
du Onze Novembre).
Projet d'élévation,
1781,
par Antoine Deval.

De vastes édifices

Comme le souligne encore Pascal Piera, qui dresse, avec cette thèse, une remarquable histoire de l'urbanisme et de l'architecture en Basse-Auvergne, de nombreux bâtiments publics sortent de terre, dont beaucoup malheureusement n'existent plus : la Halle au Blé, le Poids de Ville, la Halle aux Toiles, l'Hôtel-Dieu,

l'Hôpital Général..., pour Clermont, l'Hôtel de Ville et de l'Intendance, la Comédie, les Hôtels de la Monnaie et de l'Académie, la Maison centrale..., pour Riom.

"Le clergé contribua aussi aux embellissements des deux villes, note l'auteur, par la construction de vastes édifices au cours du XVIII^{ème} siècle : le Petit et le Grand Sé-

La Renaissance marque un tournant dans l'histoire des villes et dans l'évolution de l'architecture. Les deux grandes villes étudiées par Pascal Piera — Clermont et Riom —, pour sa thèse de doctorat d'Histoire de l'art présentée en juin dernier à la Sorbonne, n'échappent pas à cette règle, qui s'applique non seulement à la France mais à l'Europe entière (1). À l'immobilisme des siècles précédents succède une période de grandes transformations. *"À la fin du XVII^{ème} siècle, les villes conservaient encore leur aspect médiéval, serrées à l'intérieur de leurs remparts, résume l'auteur. Un siècle plus tard, Clermont et Riom furent pourvus de tours de ville aménagées en promenades plantées d'arbres, à l'emplacement des fortifications".*

À cette époque, Clermont, Montferrand et Riom concurent *"une véritable fièvre de bâtir"*. L'étude des châteaux et des maisons de plaisance révèle aussi *"l'importance (inattendue) du nombre d'édifices construits ou remaniés durant cette période (plus de soixante) et montre la réelle qualité de certains de ces châteaux, tant pour l'architecture, le décor ou les jardins"*. Au XVIII^{ème} siècle, la ville est pensée en vue d'une circulation aisée et rapide. Clermont aménage la rue Neuve (rue du Onze Novembre), premier grand exemple d'une opération d'embellissement accompagnée d'un programme architectural.

Le Château
de Mirabel
à Riom.



Thèses de fin d'études - 2000

SUJETS DU TRAVAIL PERSONNEL

NOMS DES ÉTUDIANT(E)S

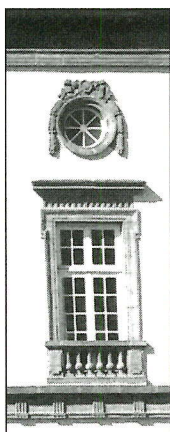
Un espace culturel à Lezoux Reconversion de la maison Duchasseing et de l'église Notre-Dame	Carole Parraud Cécile Roux
Organicité	Edheline Bourguemestre
Moment de vie, le temps d'habiter. Face à un temps imprévisible, à une temporalité de plus en plus accélérée, comment l'homme peut-il renforcer son identité donner du sens à l'espace où il vit, se l'approprier, s'en imprégner... habiter ?	Chrystèle Denier Marie-Cécile Marques
"Je l'aime, moi non plus". Projet de ville et stratégie commerciale : quelle évolution de la machine de consommation ?	Karine Paulhac Alexandre Raymond
Construction - Réhabilitation - Coloration. Une opération menée en centre ancien. Quel présent, quel avenir pour le centre ancien d'une commune périurbaine ?	Patricia Favier (épouse Chosson)
"Appartement avec vues". Le travail sur la continuité visuelle entre dedans et dehors dans l'habitat collectif comme soutien au "chez soi" en ville	Emmanuelle Noiron
Architecture et commande publique	Frédéric Fanget
L'esprit de l'escalier. Réflexion sur la signification et la portée symbolique d'un élément architectural, l'escalier	Valérie Tabailoux
Implantation d'une salle de spectacle à Saint-Flour. Réflexion sur les lieux de représentation - Etude de définition et de programmation d'une salle de spectacle à Saint-Flour	François Albisson
Temps d'architecture	Sandrine Lestrade
Rénovation et restauration des théâtres historiques de 1750 à nos jours, Le cas de la Fenice à Venise.	Laure Dodel
Reconversion de l'ancien collège jésuite. Billom	Angélique Gault Olivier Ouvry
21^e siècle, quel musée pour Périgord. Réflexion et proposition d'aménagement du musée du Périgord	Jean-Pierre Cadet
Projet d'un atelier industriel contemporain	Sandrine Giraud
L'institution municipale dans la ville. Réhabilitation de la mairie d'Ussel	Jérôme Devaux
Pour un retour de l'architecture dans la maison individuelle. Nouvelles formes d'interventions des architectes dans le secteur de la maison individuelle	Laurent Hostier
Cybercentre - Cybercentre (s)	Olivier Rusak
Vers une trans-architecture. Expérience / libérinage / performance L'architecture comme symptôme	Laurent Hecquet
Quel avenir pour les cités Michelin de la Rodade et de la République. Leur rôle dans la liaison des quartiers Nord de Clermont-Ferrand avec le centre ville. Histoire, valeur et pérennité de l'habitat "social", de type individuel, groupé et son inscription urbaine et / ou urbanistique dans la ville	Jean-Antoine Birkenkopff
Quelle relation entre la ville haute et la ville basse à Thiers ? Projet d'une liaison piétonne axée sur un cheminement mécanique	Delphine Devoilles
L'espace public : un héritage en question. Montévidéo	Christophe Camus Marie-Noëlle Garcia
Plauzat - Devenir d'un fort en péril ? Analyse et programme d'aménagement global du quartier fortifié	Murielle Chevalier Patricia Delepine
"L'autre théâtre". Un théâtre de marionnettes Lieu permanent de création et de diffusion	Nathalie Cierge
La lumière des villes. Billom	Dominique Navarro
"Cabanes"	Véronique Gerles Claude Martinon
Le fort villageois de Mirefleurs	Charlotte Micholet
Le fort villageois des Martres de Veyre. Mémoire du lieu et usages futurs	Jérôme Kielen
La lumière des villes - Billom	Dominique Navarro
Ecriture et architecture. Sens et signes La genèse d'un quartier autour de divers récits	Jean-Yves Aurio
Mouvement et épaisseur. Mobilité et paysage en résonance	Eric Gendre
Reconversion et processus de mutation de friches industrielles aux Pays-Bas	Géraldine Faureau
En Chaligne. Un centre à vocation touristique et culturel sur le thème de la terre	Armelle Gille (épouse Chambon)
Composition sur l'existant	Benjamin Osio
La représentation de l'architecture. A propos de S, M, L, XL de Rem Koolhaas et Bruce Mau	Béatrice Raymond (épouse Fournet)
Photographie - ville	Christelle Mathieu
La maîtrise des ambiances - Journal personnel	Hervé Porte
Architecture des lieux, architecture des hommes. De l'expression symbolique de cosmologie en architecture	Raphaël Thivolle
L'espace est-il un condensateur social ?	Jean-Dominique Prieur
De Jamaa el fnaa à la scène. Analyse de la situation actuelle du spectacle au Maroc et propositions d'aménagements scénographiques	Mostapha Al Daoud
Les pieds dans l'eau. Elaboration d'un projet de cellule habitable mobile aux Pays-Bas	Fabienne Heudron
Bâtir avec des mots ? De l'incidence de l'écriture sur l'architecture d'Al Andalus et sa réactualisation dans la réactualisation d'un institut du monde hispano-musulman à Zaragoza (Espagne)	Francisco Valero



L'église Saint-Amable, à Riom.

théorique : Antoine Deval, Pierre Rousseau, Louis puis Simon Saladin, Claude-François-Marie Attiret... Grâce à cette étude et aux nombreuses illustrations qu'elle contient, l'auteur a constitué un véritable catalogue des architectes, ingénieurs et artisans, sortant ainsi de l'oubli des personnages importants pour l'histoire de l'art.

Il a pu également établir une typologie de l'habitat urbain, des châteaux et des maisons de plaisance ainsi que du décor architectural. On lui doit encore la mise en perspective des sources et des modèles, permettant de constater que les influences venaient certes de Paris mais aussi du sud de la France, d'Italie ou même de Flandre. **AV**



(1) "L'embellissement des villes de Clermont-Ferrand et de Riom, les châteaux et les maisons de plaisance en Basse Auvergne entre 1688 et 1823" ...

minaire, la Maison de la chas-se, le bâtiment de l'Oratoire, à Clermont, la chapelle des Ursulines, à Montfer-rand...". Sans oublier l'Hôtel de Chazera, à Clermont, ni l'Hôtel Dufraisse, à Riom, considérés comme des édifices majeurs en raison de leur recherche architecturale et de leur décor intérieur, qui affirment ainsi la puissance de certains nobles ou de grands bourgeois.

S'appuyant sur les études qu'il a poursuivies pendant des années sur l'architecture en Auvergne, Pascal Piera relève que la plupart de ces chantiers étaient aux mains d'architectes locaux, formés sur le tas et assez ignorants des réalisations parisiennes et des doctrines académiques, plus forts en pratique que riches en science

La mairie ne tourne plus le dos au village

V o r e y - H a u t e - L o i r e

Rares sont les mairies qui ne donnent pas sur la grande rue ou la place principale. Avec l'église, c'est en général le signe de reconnaissance de chaque village. Tournant le dos à la ville, la petite mairie de Vorey avait l'ambition depuis longtemps de s'offrir, enfin, une vitrine sur la grand'rue, de regarder les habitants en face ! Chargé d'agrandir et de réaménager l'édifice, Raphaël Genova n'a pas raté l'occasion de réconcilier Vorey avec sa mairie, d'affirmer sa véritable fonction politique et de trouver ainsi une nouvelle image pour la Communauté. Redonner un nouveau visage, certes, mais sans véritablement transformer le bâtiment, autrement dit, ne toucher ni aux volumes, ni à la toiture, ni aux ouvertures.

L'agrandissement étant permis, l'architecte a quand même pu modifier le sens de la mairie et jouer habilement avec la nouvelle façade, en imaginant une nouvelle mise en scène. C'est là qu'il a rajouté un balcon et l'escalier de liaison, l'horloge et le drapeau, donnant

ainsi à la nouvelle entrée, la solennité qui manquait à la mairie. Comme les trois couleurs de la démocratie, la façade est revêtue de trois matériaux : le verre, le bois et un enduit. Surmonté de sa corniche, qui sert à la fois de protection et de décoration, le mur de façade a reçu un enduit lissé à la chaux. Quant à l'escalier, il est constitué d'une ossature en aluminium et d'un vitrage gravé avec les symboles de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. À l'arrière, l'architecte a souhaité un décor plus dis-

cret. Un nouveau parvis permet d'accéder aux services de la Mairie et à la salle du Conseil municipal, disposant d'un éclairage zénithal, qui peut se transformer en salle des mariages. À l'intérieur, tous les bureaux sont ouverts maintenant sur une allée centrale, dont les cloisons en bois servent de placards pour les archives.

Architecte :
Raphaël Genova
Maître d'ouvrage :
Mairie de Vorey
Réalisation : 2000



Photo Christophe Camus



Photo Christophe Camus

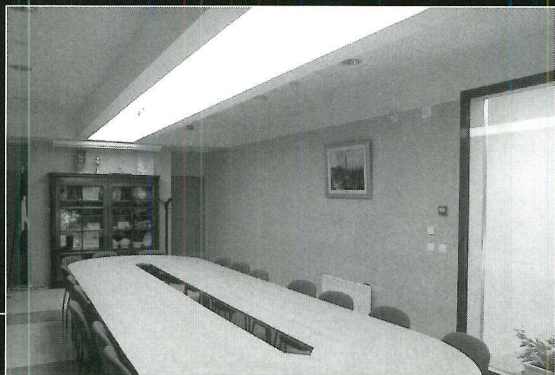


Photo Christophe Camus



La maison commune des étudiants étrangers

C l e r m o n t - F e r r a n d - P u y d e D ô m e

Trois objectifs ont été donnés à Michel Gevaudan, l'architecte, pour cette Maison destinée aux étudiants étrangers, un local de 180 mètres carrés, en face du restaurant universitaire : regrouper dans un même lieu l'ensemble des services d'accueil, remettre en valeur un ancien bâtiment et amorcer une liaison avec les immeubles du Clos Saint-Jacques, de part et d'autre de la rue Etienne Dolet, là où sont regroupés la plupart des équipements du Crous (1). Pour tous les étudiants étrangers, c'est donc un point de passage important, presque obligé pour certains d'entre eux afin d'organiser leur vie matérielle, culturelle et associative.

"Dans ce programme qui se compose de trois bureaux, d'une salle de réunion et surtout d'un vaste espace d'accueil, l'idée d'une vitrine s'est imposée immédiatement, explique l'architecte, afin de rendre le lieu accessible et d'assurer la meilleure information possible. Au-delà du sas, qui pourrait se comparer à un tiroir que l'on aurait ouvert, la Maison peut donc recevoir les étudiants



qui souhaitent communiquer entre eux et recherchent des informations pour faciliter leurs démarches dans une ville qu'ils ne connaissent pas".

L'implantation en limite de voie a conduit le maître d'œuvre à filtrer et à protéger la "vitrine" par l'intermédiaire d'un panneau en caillebotis, "glissé" devant la façade et maintenu par un système de cabochons. Autour de cette nouvelle Maison, les façades ont également reçu une nouvelle peau constituée d'un barda-

ge en métal à forte ondulation, afin de donner une nouvelle image au bâtiment dont l'activité a radicalement changé.

(1) Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Architecte :
Michel Gevaudan (Atelier Square)
Maître d'ouvrage :
Crous Clermont-Ferrand
Réalisation : 2000



**Publiée au Journal officiel
le 14 janvier dernier,
la loi Solidarité
et renouvellement urbain (SRU)
comprend trois volets concernant
l'urbanisme, le logement
et le transport.
On peut les résumer brièvement
comme une refonte importante
des documents
et procédures d'urbanisme,
ensuite une volonté affirmée
de développer la mixité sociale,
et enfin une révision
de l'organisation
et du développement
des différents
modes de transport
pour améliorer le droit
au transport pour tous.**

La loi SRU

du Puy-de-Dôme et auteur de plusieurs amendements, et Pierre Jarlier (1), sénateur-maire (centriste) de Saint-Flour et rapporteur de la loi, qui s'est particulièrement penché sur son volet urbanisme. "Les réglementations des années 60 ne sont plus adaptées aux enjeux du développement actuel, tant urbain que rural. La mixité sociale est indispensable, au vu des échecs dûs aux cloisonnements sociaux trop systématiques. D'autre part, une meilleure prise en compte de la diversité des fonctions urbaines doit permettre d'améliorer le cadre de vie ; là aussi, les zonages prescrits par les POS ont nui à la qualité des échanges et de la vie dans les villes. Les grandes orientations du volet urbanisme, qui substitue à une logique du foncier celle du projet urbain, sont intéressantes dans le sens où chaque commune aura d'abord à établir un diagnostic global intégrant des paramètres très différents : les niveaux d'équipement, les modes de déplacement, la répartition spatiale des logements, des stationnements, la localisation des grandes infrastructures... et leurs dysfonctionnements !"

Pierre Jarlier se félicite que le Sénat ait pu joindre à la loi le principe d'un débat systématique (sans vote) des élus municipaux ou d'agglomération, après ce diagnostic et avant la formalisation du projet urbain. "Cette loi est un outil

de planification ; maintenant, c'est des élus que dépendra l'évolution de notre urbanisme. Elle offre aussi des réponses spécifiques au milieu rural, où sont apparues des difficultés d'application. L'Association nationale des élus de montagne est intervenue pour les résoudre auprès du ministre de l'Équipement."

Coercition ou solidarité...

Présidente du Conseil national de l'habitat, ancienne présidente de l'OPAC du Puy-de-Dôme, Odile Saugues aborde d'abord cette loi sous l'angle du logement, mais en l'appréciant justement "parce qu'elle harmonise les choses : enfin, on pense au transport en même temps qu'au logement ! Elle "repense" la ville par une meilleure articulation des différents textes. Il s'agit de redensifier la ville sur elle-même, tant du point de vue du logement ou du transport que du commerce et de l'artisanat, sans chercher à tout prix à l'étendre." Parmi les mesures favorisant cette réhabilitation, citons l'extension aux propriétaires occupants, et plus seulement aux bailleurs, de la compétence de l'ANAH (2), aux moyens accrus.

La plus forte controverse de la loi SRU est sans doute l'obligation faite aux communes de plus de 1 500 habitants en Ile-de-France (ou 3 500 dans les autres agglomérations), si elles ont moins de 20 % de logements sociaux, de s'engager dans un plan de rattrapage sur 20 ans ; une participation financière par logement manquant sera versée à la communauté

urbaine ou d'agglomération. À terme, l'État peut se substituer à la commune défaillante pour réaliser ces logements. "Plutôt que cette démarche coercitive, commente Pierre Jarlier, le Sénat a proposé que cette responsabilité des 20 % s'exerce dans le cadre d'un contrat d'objectifs, et au niveau intercommunal puisque les communes y ont délégué leurs compétences." Cette vision territoriale de la mixité sociale n'est pas celle d'Odile Saugues : "La France a 23 % de logements sociaux, on n'en manque donc pas ; mais on manque de mixité dans chaque immeuble, dans chaque ville... On ne peut pas hurler aux ghettos et refuser de prendre sa part de logements sociaux, c'est une question de solidarité républicaine."

"Ce débat a été dur, et il a fait peur à beaucoup de maires. Mais le logement social, ça n'est plus des tours et des barres ! La mixité sociale, c'est celle des âges entre eux, des personnes seules avec des familles, des Français avec des étrangers... Évidemment, si on empile 12 étages avec uniquement des F5 et des familles monoparentales, on a des problèmes ! Mais on sait construire différemment, faire du petit collectif, ou de l'accession sociale à la propriété comme le font les coopératives de HLM ; on peut aussi passer convention avec des bailleurs privés, mais à condition de les sécuriser. Je me suis sentie très "commerçante" dans ce débat : le logement social ne sait pas bien "se vendre", alors qu'il a produit des choses très intéressantes." **AV**

(1) L'élue cantalienne est aussi architecte (voir A.A. n°26).

(2) Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

CONSEIL

EXPÉRIENCE

Conseil et étude

Gestion complète de supports (revues, guides...)

Conseil éditorial, prestations rédactionnelles

Régie publicitaire

CONCEPTION

RÉALISATION

Conception graphique, maquette, chartes graphiques

Relectures orthographiques et typographiques

Scan, retouche d'image, flashage, flux PDF

Impression sur presses Heidelberg

à commandes électroniques, façonnage

Création et réalisation de sites Internet

Personnalisation et édition laser, envoi en nombre

Gestion d'expéditions



2, cours Sablon
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 31 00
Fax : 04 73 42 31 10
www.gdebussac.fr
gdb@gdebussac.fr

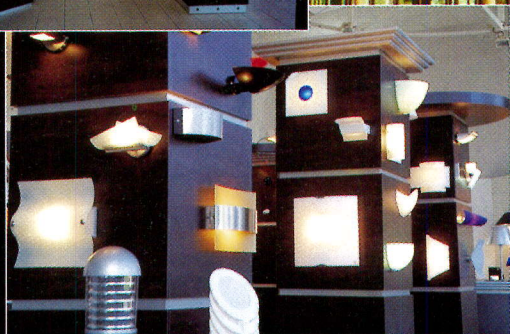
Christian Bait	04 73 42 31 01
Gaëtan de Martrin	04 73 42 31 02
Jacques Sembel	04 73 42 31 12

Le Conseil
de l'Ordre souhaite
la bienvenue
aux confrères
récemment inscrits
à notre Tableau :
François
ALBISSON,
Etienne ASTIER,
Gabriel BASSET,
Sylvie GRALLY,
Séverine LARRAT,
Christophe
LAURENS,
Sophie MARCON,
Yanne MARTINON,
Rémy NICOLAON
et Jean-Dominique
PRIEUR.
Toutes nos
félicitations
à Michel ACHARD,
Marc DELACROIX
et Michel
MAILLARD
pour l'honorariat
de la profession
qui leur a été
conféré.

Lieu	Projet	Maître d'ouvrage	Date sélection & Représentants CROA	Equipes retenues	Date sélection lauréat & Représ. CROA	Lauréat jury	Coût travaux
MONTLUÇON Allier	Construction de 15 logements, cité Dunlop	OPHLM de Montluçon			20/02/01 Courtial	EURL ARCA 3/	6,5 MF HT
GANNAT Allier	Reconstruction du collège	Département de l'Allier	05/09/00 Blanchet Courtial	Lott/Imholz F. et R./ Bruhat-Thomas- Bouchaudy/Martin/ Leaud-Rambourdin-Rivoire/	09/01/01 Blanchet, Courtial	Imholz F. et R./	33,85 MF HT
AMBERT Puy-de-Dôme	Mise en sécurité incendie du centre hospitalier	Centre hospitalier d'Ambert			27/02/01 Caignol	Faget/	10 MF HT
AURILLAC Cantal	Reconstruction du théâtre	Ville d'Aurillac	26/10/00 Montrieul	Fabre-Speller/Onde/ Perraudin/ Bacconnier-Foa-Reygade/	09/02/01 Montrieul	Bacconnier-Foa-Reygade/	23 MF HT
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Construction du siège social AVA Auvergne	Assurances vieillesse des Artisans Auvergne AVA	22/11/00 Allezard- Chambon, Caignol	Morand-Tolla/ Bresson-Combes-Ondet/ Sextant/ Jalicon/	13/02/01 Allezard- Chambon, Caignol	Choix du maître d'ouvrage : Jalicon	9 MF HT
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Site INRA de Crouël Travaux du laboratoire de génotypage	INRA			21/04/01 Blanchet Maitrias	Marché négocié entre Soulas-Jourde/ Priam-Isselmane-Montzimir/ Berthon-Collet/	3,8 MF HT
ISSOIRE Puy-de-Dôme	Aménagement du quartier Halle-Postillon	Ville d'Issoire	25/06/01 Allibert	Assimacopoulos/ C.E.U/ Reuillard-Fontvieille/			6 MF HT
ISSOIRE Puy-de-Dôme	Construction d'un bâtiment industriel VOXAN, ZAC de la Lauveur la Bechade	Sivom de l'agglomération d'Issoire-le-Broc	18/05/01 Delmas-Bastide, Maitrias	Gimbert-Vergel/Atelier 4/ Castanié-Salles/ Ameil D/ Tuillier-Marcillon/			30 MF HT
AINAY-LE-CHATEAU Allier	Extension et restructuration des services de l'ergothérapie du C.H.S.	C.H.S. d'Ainay-le-Château			26/04/01 Courtial	Manet	7,8 MF HT
NERIS-LES-BAINS Allier	Rénovation-restructuration du centre de rééducation fonctionnelle	Centre hospitalier de Nérès-les-Bains			26/05/01 Caignol	Marché négocié entre : Brudin/ Bruhat-Bouchaudy-Dodel/ Léaud-Rambourdin-Rivoire-Charlétty/ Maret/	15 MF HT
SIAUGUES SAINTES MARIE Haute-Loire	Rénovation de l'école d'enseignement primaire et création dans le même bâtiment d'un centre de loisirs sans hébergement	Communauté de Communes du Langeadois			06/06/01 Courant	Alves/	51 MF HT
MONISTROL SUR LOIRE Haute-Loire	Extension du lycée Léonard de Vinci	Conseil Régional d'Auvergne			16/06/01 Montrieul	Fisher Margalejo ED-Clef de voûte/	34 MF HT
BEAUZAC Haute-Loire	Création d'un espace culturel et d'animation dans l'ancienne ferme Brun	Commune de Beauzac			23/05/01 Courant	Marché négocié entre : Paillot-Verdier/ Drevet/ Faye-Hoeltgen/ Rambert-Barruel/ Mazodier/	56 MF HT
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Réalisation d'un immeuble de bureau locatif destiné à l'accueil de jeunes entreprises des technologies de l'information et de la communication	Clermont Communauté			13/06/01 Mazoyer	Moinard	
MOULINS Allier	Construction d'un immeuble 64 rue Jean-Marie Neuville	Moulins Habitat			23/06/01 Courtial	SCP Perrin-Recoules/	5,5 MF HT
AMBERT Puy-de-Dôme	Construction d'une bibliothèque multimédia au sein d'un bâtiment existant	Communauté de Communes du Pays d'Ambert			06/07/01 Courant	Faget	3,3 MF HT
NONETTE Puy-de-Dôme	Construction d'un institut de rééducation psychothérapeutique de 24 lits et d'un foyer de 20 lits	Association de gestion du centre thérapeutique et de recherche de Nonette	06/03/01 Lanquette	Gallard- Boisloup-Ravoux/ Estier-Lechuga/ Bruhat-Bouchaudy-Dodel/	10/07/01 Lanquette	Estier-Lechuga	15,8 MF HT
LE LIORAN Cantal	Requalification du village de vacances Font de Cère	Conseil Général du Cantal			01/08/01 Caignol, Courant, Maitrias	Marché négocié entre : Sene/ Rouge/ Priam-Isselmane-Montzimir/	13 MF HT
AURILLAC Cantal	Réhabilitation du théâtre	Ville d'Aurillac	06/09/01 Ameil D	Fabre-Perrottet-Estival/ Fabre-Speller/ Architecture et développement/ Bacconnier-Foa-Reygade/			
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Construction des bureaux de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	07/09/01 Brun JF	Reuillard-Fontvieille/ Jalicon/ Atelier 4/			23 MF HT
YSSINGEAUX Haute-Loire	Contrat d'aménagement urbain et démarche 1 % paysage et développement	Ville d'Yssingaux			10/09/01 Caignol	Marché négocié entre : Piat/ Sycomore/ Gaudriot/ Civita/	
YSSINGEAUX Haute-Loire	Réaménagement du bâtiment de la Grenette en salles de cinéma et médiathèque	Ville d'Yssingaux			10/09/01 Caignol	Marché négocié entre : Fabre-Speller/ Berger D/ Bechetoille/	
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Bâtiment des pompiers	CCI Clermont-Ferrand/ Issoire			10/09/01 Allezard- Chambon	Morand-Tolla	36 MF HT
ROYAT Puy-de-Dôme	Construction d'un centre de remise en forme thermoludique	Ville de Royat	21/09/01 Perrin	Rougerie/ In Situ/ Douat-Harland et associés/			

Votre partenaire éclairage
Interlocuteur des architectes

Show Room
200 m²



Pour vous aider
à réaliser vos projets

Distributeur : - BEGA - ARTEMIDE - EXTERIEUR VERT -
TARGETTI - SEDAP - DISANO - NORAL - CUBI SPOT - FLOS -
SIMES - LAMP -

CLERMONT-FERRAND :

6, rue Nicolas-Joseph Cugnot
Z.I. du Brézet - 63100 Clermont-Fd
Tél. 04 73 14 53 43 - Fax 04 73 14 53 44

TOULOUSE :

Z.I. Thibaud - 7, rue Colomiés - 31100 Toulouse
Tél. 05 34 60 13 44 - Fax 05 61 76 58 50

BORDEAUX :

22, rue Laplace
Z.I. du Phare - 33700 Mérignac
Tél. 05 56 12 78 05 - Fax 05 56 12 78 06

MAXELEC
le matériel électrique autrement...

INTERNET : www.maxelec.com

Société cotée à la Bourse de PARIS

LA ROCHELLE :

20, avenue Louis Lumière - 17184 Périgny
Tél. 05 46 34 15 79 - Fax 05 46 34 06 81

MONTPELLIER :

169, rue Georges Auric
Z.A. de Tournezy - 34070 Montpellier
Tél. 04 99 74 28 08 - Fax 04 99 74 28 09

INSTALLATIONS EN COURS :

Angoulême - Albi - Grenoble - Strasbourg



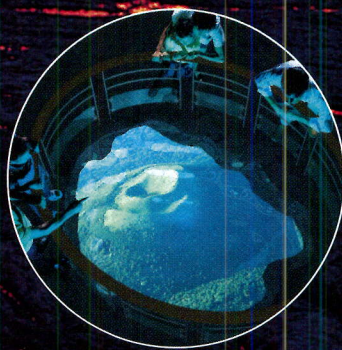
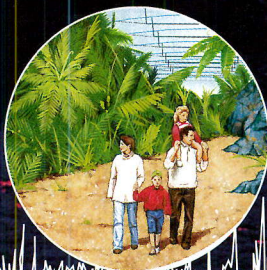
Ouverture le 20 février 2002

Découvrez **Vulcania**TM
et laissez battre votre COEUR
au rythme de l'univers

Un concept unique au monde : dans le cadre exceptionnel du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à 15 km de Clermont-Ferrand, Vulcania sera une destination éducative et ludique pour toute la famille.

Ce nouveau parc d'exploration scientifique est la réponse aux petits et grands qui souhaitent découvrir le monde fascinant des volcans et des sciences de la Terre.

Pour plus d'informations, contactez le 0820 827 828*.




Vulcania
PARC EUROPEEN DU VOLCANISME

VULCANIA - Route de Mazayes - 63230 Saint-Ours-les-Roches - France - Fax : 33 (0)4 73 31 74 98 - e-mail : bienvenue@vulcania.com

Tél : 0820 827 828*
www.vulcania.com

Eruption du Krafla - Islande. © Collection Krafft